

Communauté de Communes

FORÊTS
LACS
TERRES

en Champagne



PACTE **T**ERRITORIAL DE **R**ELANCE ET DE **T**RANSITION **E**COLOGIQUE



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

I. Préambule

II. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

III. Portée et contenu du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique en date de signature ou de mise à jour du PTRTE

- Périmètre géographique de contractualisation
 - Convergence progressive des contractualisations préexistantes
1. 1. Le territoire du contrat
 2. 2. Le diagnostic thématique selon les axes du contrat
 - a. La mobilité, l'accessibilité et équipements/tourisme/patrimoine
 - b. La biodiversité et l'environnement
 - c. L'agriculture et l'alimentation locale
 - d. Consommation d'espaces et aménagement du territoire

IV. Synthèse AFOM

V. Stratégie de développement du territoire

VI. Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme : Fiches actions

VII. Processus de choix et de financement des projets

VIII. Les engagements des partenaires

IX. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

I. Préambule

Le PTRTE correspond à une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'Etat et la Région Grand-Est. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'Etat et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- La délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019 sur le Pacte territorial Grand Est
- L'accord de relance Etat-Région signé le 30 mars 2021 par la Région et la Ministre de la cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Dans le but, d'accélérer la relance et d'accompagner la transition écologique, démographique, numérique et économique des territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau document contractuel : Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE).

Cet outil, signé pour six ans, coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle intercommunale. A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance. Cet engagement pluriannuel a pour ambitions générales d'améliorer la cohésion territoriale tout en développant la transition écologique sur le territoire.

Ce nouveau contrat qui se veut évolutif et intégrateur, est intimement lié au contrat de ruralité réalisé par la communauté de communes en 2020. Ainsi, ce nouvel outil basé sur un diagnostic sur mesure du territoire, mettra en valeur ses atouts et faiblesses, notamment au regard des grandes transitions qui le concernent. Dans une logique de continuité, ce projet de territoire poursuit et complète les orientations et actions du contrat de ruralité.

Le PTRTE va permettre aux collectivités locales d'intégrer dans leur projet de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leur priorité. De plus, ce contrat bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarne la déclinaison territoriale.

Les actions inscrites dans ce contrat sont liées aux politiques développées localement à l'échelle de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres, en Champagne » depuis de nombreuses années. Les collectivités du territoire ont pour objectif de faire de leurs atouts un moteur de développement territorial et écologique.

Ainsi, l'ensemble des projets proposés dans ce contrat auront pour enjeu commun la transition écologique, afin de garantir la cohésion sociale et de rendre le territoire durable.

Il s'agira en effet de favoriser la cohésion territoriale et la transition écologique en réfléchissant par exemple à la mobilité du territoire en mettant en évidence un moyen de mobilité adapté et durable. Une attention particulière sera également portée au développement de l'agriculture et des circuits courts. Le patrimoine naturel, enjeu important du territoire sera pris en compte de manière transversale. La rénovation énergétique, les énergies renouvelables, l'artificialisation des sols, la gestion de l'eau et des déchets, piliers de la transition écologique actuelle seront également traités.

II. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
- Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, le Département, la Région, l'Etat et ses opérateurs
- Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :
 - **3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
 - **et 2 sujets transversaux** :
 - le déploiement des usages du numérique
 - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau départemental : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de TCM,
- Le SCOT des territoires de l'Aube,
- La charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient – PnrFO,
- Le contrat de ruralité,
- Le contrat local de santé intercommunal,
- Les PLU et cartes communales des communes.

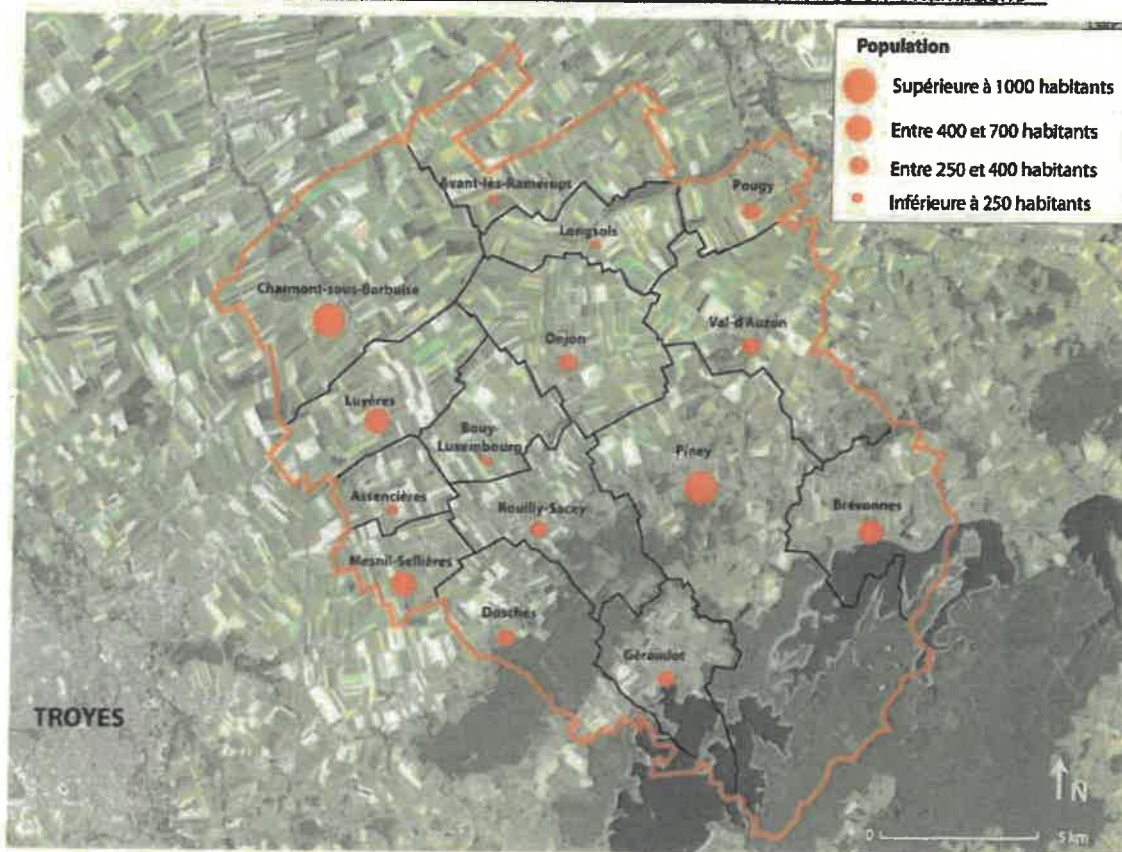
III. Portée et contenu du PTRTE - Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

• Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre dont une grande partie est située dans le périmètre actuel du PnrFO.

Ce périmètre de la **Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne** regroupe 15 communes pour une population de nombre 6 843 habitants (INSEE 2017)

Territoire de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement) :

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de ruralité	Janvier 2020	Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
Projet Alimentaire Territorial	2021	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
Contrat Local de Santé	Novembre 2021	Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

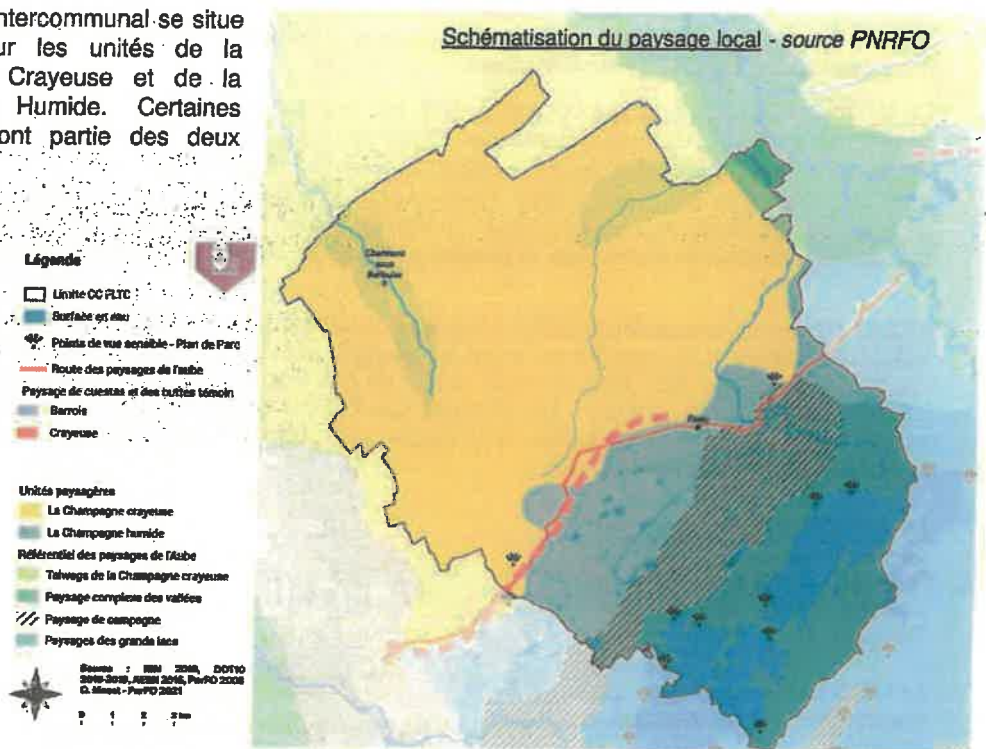
3. Le territoire du contrat

La Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » a été créée le 21 Décembre 2005 et est située au cœur du département de l'Aube. A proximité de l'Agglomération Troyenne, elle est en majeure partie incluse dans le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PnrFO).

L'intercommunalité qui s'étend sur une superficie de 323,4 km², regroupe 6 843 habitants (INSEE 2017) répartis dans les 15 communes suivantes :

Commune	Population municipale 2017
Assencières	171
Avant-lès-Ramerupt	157
Bouy-Luxembourg	228
Brévonnes	686
Charmont-sous-Barbuise	1 017
Dosches	295
Géraudot	337
Longsols	125
Luyères	452
Mesnil-Sellères	584
Onjon	250
Piney	1 484
Pougy	290
Rouilly-Sacey	386
Val-d'Auzon	381
	6 843

Le territoire intercommunal se situe à cheval sur les unités de la Champagne Crayeuse et de la Champagne Humide. Certaines communes font partie des deux entités



Pour la Champagne Crayeuse :

Assencières, Avant-lès-Ramerupt, Bouy-Luxembourg, Charmont-sous-Barbuise, Longsols, Luyères, Mesnil-Sellières, Onjon, Piney, Rouilly-Sacey et Val-d'Auzon

- Un relief en alternance d'ondulations et plaines ;
- Un paysage dominé par la grande culture ;
- Une eau peu visible, mais toujours source de variations paysagères ;
- Une minorité d'arbres.

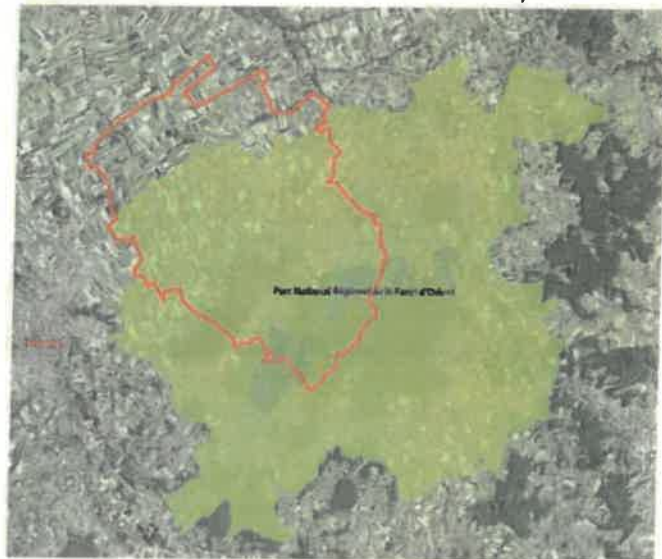
Pour la Champagne Humide :

Piney, Brévonnes, Val-d'Auzon, Géraudot, Rouilly-Sacey et Dosches

- De grandes forêts de feuillus ;
- Des étangs aménagés avec soin ;
- Un réseau dense de circulations douces ;
- Des routes paysages de grande qualité.

Le territoire du PnrFO
Source : Fond Géoportail

Sur le territoire, l'activité agricole reste prépondérante en termes de surfaces. La couverture forestière est également importante, notamment sur l'Est du territoire intercommunal, à proximité des Lacs.



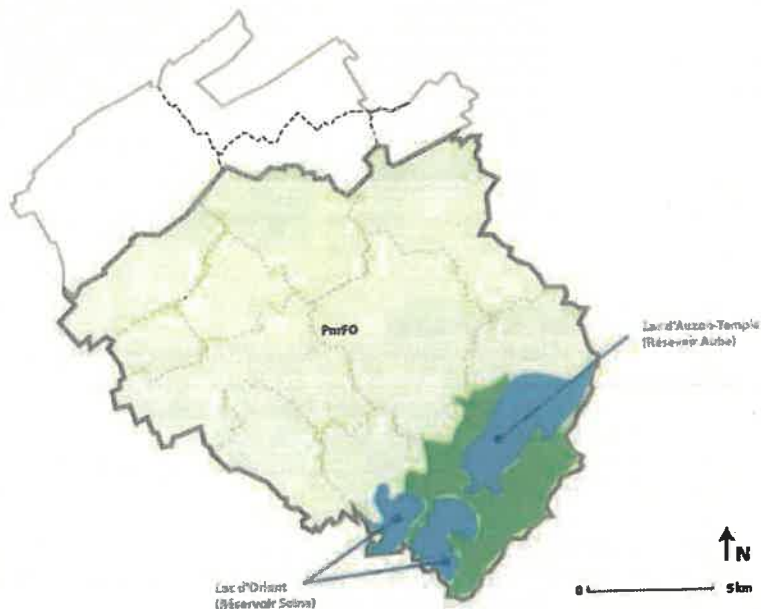
Le territoire intercommunal dispose d'un paysage naturel riche composé de plusieurs éléments : ripisylves, boisements, cours d'eau, étangs, lacs, zone agricoles... Cette diversité d'éléments confirme la présence d'une biodiversité importante sur le territoire.

Le territoire intercommunal est couvert à 75% par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Les communes de Piñey, Géraudot, Brévonnes, Dosches, Rouilly-Sacey, Val-d'Auzon, Onjon, Assencières, Bouy-Luxembourg, Luyères et Mésnil-Sellières font partie intégrante du Parc. Le PnrFO est un territoire rural uni autour d'un projet de territoire, reconnu pour la richesse de ses patrimoines naturels, culturels, paysagers et architecturaux remarquables. Le PnrFO créé en 1970 ne cesse de s'étendre. Aujourd'hui, le parc est constitué de 58 communes, et pourrait accueillir 33 nouvelles communes d'ici 2025.

Le parc est reconnu en particulier grâce à la présence de trois lacs artificiels créés dans l'objectif de réguler le flux de la Seine et de contrôler les crues qui peuvent avoir de grandes conséquences au niveau de la région parisienne. Le Parc s'est construit autour de ces trois lacs et de la végétation (forêts, ripisylves, zones humides) qui les entoure : Lac d'Orient, Lac Temple et Lac Amance, et propose aujourd'hui des activités ludiques et sportives autour de la nature, avec comme objectif principal la préservation de cet espace naturel riche en biodiversité.

Le territoire de la Communauté de Communes est concerné par la présence de deux lacs : Lac d'Orient et le Lac d'Auzon-Temple.

Le PnrFO est régi par une charte qui fixe les objectifs à atteindre en matière de protection et de valorisation des patrimoines et de développement du Parc. La charte actuelle a été approuvée en 2009 par les 58 communes constituant le Parc, la Région Grand Est, le Département de l'Aube, toutes les collectivités, la ville porte Troyes et les partenaires.



La charte du PnrFo se décline selon 5 axes :

- **AXE 1 : Préserver** les patrimoines et gérer l'espace rural
- **AXE 2 : Valoriser** durablement les ressources
- **AXE 3 : Accompagner** les activités de services et de loisirs
- **AXE 4 : Vivre et appartenir** au territoire
- **AXE 5 : Habiter** le territoire

Le territoire de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » est un territoire rural peu développé dans la transition écologique actuelle, mais qui ne présente pas non plus d'éléments se dirigeant à l'encontre de celle-ci. Le territoire soucieux des enjeux écologiques actuels veut aujourd'hui prendre en compte le facteur de la transition écologique dans ces futurs projets.

Le caractère rural, naturel et agricole du territoire, ainsi que la volonté des acteurs locaux de progresser dans une démarche de transition écologique, fait du territoire un secteur parfait pour le déploiement d'un tel contrat.

Cette synthèse révèle les problématiques de développement du territoire intercommunal qui s'articulent pleinement avec les thématiques prioritaires du contrat :

1. La mobilité durable,
2. La biodiversité et l'environnement,
3. L'énergie,
4. L'agriculture et l'alimentation locale,
5. L'artificialisation des sols.

Dans la partie suivante, une analyse du territoire est réalisée pour ces thématiques, afin de mieux repérer les enjeux correspondants.

4. Le diagnostic thématique selon les axes du contrat

L'élaboration de ce contrat est basée sur une analyse fine du territoire, réalisée en collaboration avec les élus locaux. En effet, des rencontres avec les acteurs du territoire ont été effectuées dans le but de cerner les enjeux et de faire valoir les objectifs prioritaires des communes. L'analyse des réunions a fait ressortir quatre grandes thématiques en ce qui concerne la transition écologique :

- la mobilité, l'accessibilité et équipements/tourisme/patrimoine
- la biodiversité et l'environnement
- l'agriculture et l'alimentation locale
- Consommation d'espaces et aménagement du territoire

Ces thèmes semblent être des axes de travail à privilégier car ils préoccupent davantage les acteurs locaux.

Cependant, les thématiques permettant de traiter la grande thématique de la transition écologique : la mobilité, l'énergie, l'agriculture, la biodiversité et l'environnement, l'artificialisation, la gestion de l'eau et des déchets, et la cohésion sociale seront traitées dans ce diagnostic ; et, une attention particulière sera portée sur les thématiques à privilégier qui semblent être plus adaptées à développer sur le territoire.

a) La mobilité, l'accessibilité et équipements/tourisme/patrimoine

La mobilité et l'accessibilité, sur le territoire de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne », jouent un rôle clé dans la transition écologique actuelle dont tous les territoires doivent faire face. En effet, depuis la démocratisation de la voiture, il y a des années, les territoires et les villes sont conçus autour de l'usage de l'automobile et laissent peu de place aux transports collectifs et aux modes de déplacements doux. L'évolution des modes de vie (travail, consommation...) entraîne une hypermobilité, qui se caractérise par une sur-circulation des personnes et des marchandises. La durabilité de ce modèle est très incertaine car elle suggère de dépendre d'un mode de transport qui contribue fortement à la pollution et au réchauffement climatique, et qui implique des coûts élevés.

Le territoire intercommunal, est ici identifié comme principalement résidentiel, il est ainsi soumis à des flux de déplacements domicile-travail importants. De plus, étant un territoire rural proche de l'agglomération Troyenne, il est soumis à des déplacements quotidiens des habitants qui cherchent l'accès à des services non disponibles ou qui sont insuffisants sur le territoire. De même, le territoire est doté de plusieurs équipements de santé, scolaires, sportifs, culturels... qui ne sont pas forcément accessibles à tous du fait de leur localisation avec comme seul moyen de transport envisageable : la voiture.

Dans le cadre de la transition écologique, il est important de mener une réflexion à l'échelle du bassin de vie où s'organisent les déplacements quotidiens. L'objectif est de rééquilibrer les différents modes de transport (voiture, piéton, cycliste, transport en commun...) pour concilier transition écologique, santé des habitants, accessibilité des équipements et services, et développement touristique.

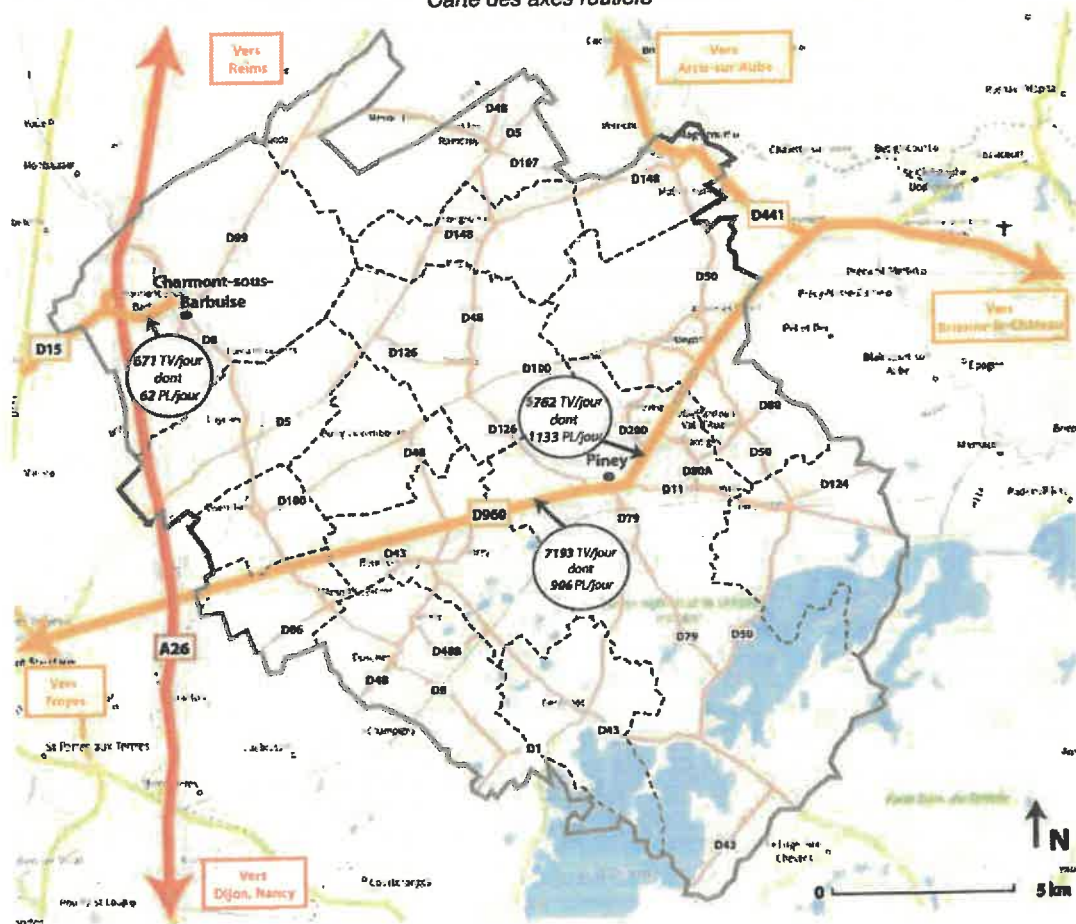
• **Les axes routiers**

Le territoire intercommunal est desservi par deux axes de circulation majeure :

- La RD960 qui le traverse d'Ouest en Est reliant l'Agglomération Troyenne à Brienne-le-Château. Elle constitue un axe routier important, drainant des flux faiblement inférieurs à la moyenne du département. Ces flux sont pour 13.5% des flux économiques. En effet, on recense en 2018 : 7 193 véhicules/jour, dont 12.6% de poids lourds, au niveau de l'entrée Ouest de Piney. Cependant, 1/3 à 1/2 du trafic reste lié à des déplacements locaux.
- L'autoroute A26 par l'intermédiaire du diffuseur autoroutier (sortie 22) situé sur la commune de Charmont-sous-Barbuise. Elle est classée itinéraire européen E17 de la limite du département de l'Aube au raccordement de l'autoroute A5. L'A26 supporte un trafic moyen compris entre 8700 et 17 500 véhicules/jour dont 14% de poids lourds. Le diffuseur autoroutier, via la D15, de Charmont-sous-Barbuise comptabiliserait une moyenne de 3 800 véhicules/jour. Par la D15, à l'entrée Ouest du village de Charmont-sous-Barbuise on recense en 2018 : 671 véhicules/jour dont 9% de poids lourds.

Ces axes de circulation facilitent les déplacements et les connexions entre le territoire et les différents pôles urbains environnants (Troyes (10), Reims (51), Saint-Dizier (52)).

Carte des axes routiers



La présence de la RD 960 fragmente réellement le territoire en deux parties : On retrouve du côté Est le secteur des lacs qui présente un atout touristique important et du côté Ouest un secteur tourné majoritairement vers l'agriculture qui manque de connexion avec la partie la plus attractive du territoire.

De plus, la RD 960 est classée voie à grande circulation et est identifiée comme une voie bruyante nécessitant des mesures contre le bruit et les nuisances sonores.

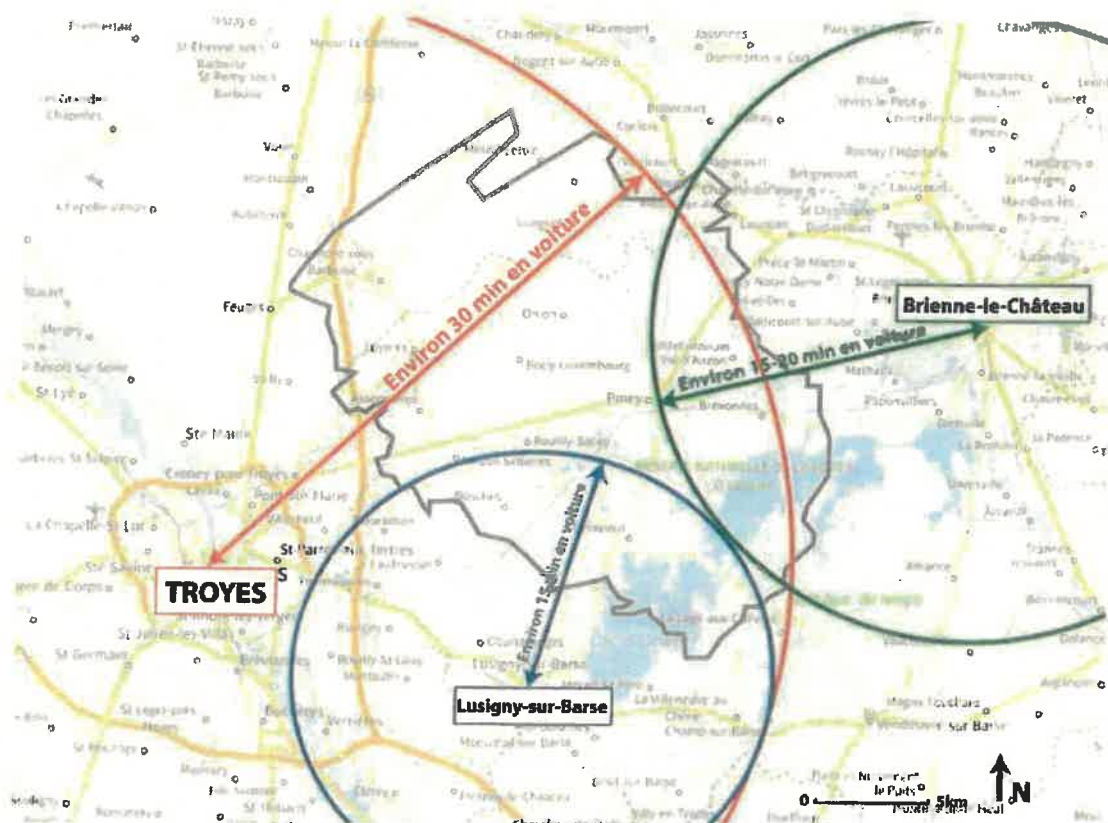
De par la circulation importante, la RD-960 pose des problèmes de traversée tant pour les espèces animales que pour les transports doux (vélos, piétons...) et constitue réellement une limite qui fragmente le territoire en deux parties distinctes.

Il faut souligner qu'outre les problèmes de sécurité générés par cette voie dans la traversée des villages (et en particulier sur la commune de Piney), mais aussi tout le long de cet itinéraire, les données de pollutions sonores et de pollution de l'air n'ont jamais été évaluées et mériteraient de l'être.

• L'accessibilité aux agglomérations

Le territoire se situe en lien direct avec l'agglomération Troyenne. Les temps de trajet vers l'Agglomération sont relativement courts, les communes les plus éloignées se situant à 35 minutes du pôle aggloméré.

Le territoire est scindé en 3 secteurs qui se dirigent vers des pôles d'agglomération différents selon leur localisation et leurs habitudes. En effet, les communes situées à l'Ouest se dirigent principalement vers l'agglomération Troyenne pour répondre à leurs besoins (cours, santé, scolaire...), les communes du Nord se dirigent également vers l'agglomération Troyenne mais se déplacent également sur Arcis-sur-Aube (Nord-Ouest). Les communes situées à l'Est se dirigent naturellement vers Brienne-le-Château.



Les communes situées au Sud du territoire comme Géraudot se déplacent vers la commune de Lusigny-sur-Barse pour les besoins de premières nécessités. Dans ces communes rurales, l'éloignement avec les agglomérations semble être raisonnable tant qu'il ne dépasse pas les 30 kms et les 30 minutes de trajets.

A première vue, les habitants ne semblent pas gênés par cet éloignement et l'utilisation systématique de la voiture pour se rendre au travail, faire ses courses, consulter un médecin, pratiquer une activité sportive... est devenue une habitude.

• **L'accessibilité aux équipements et aux services**

Equipements scolaires

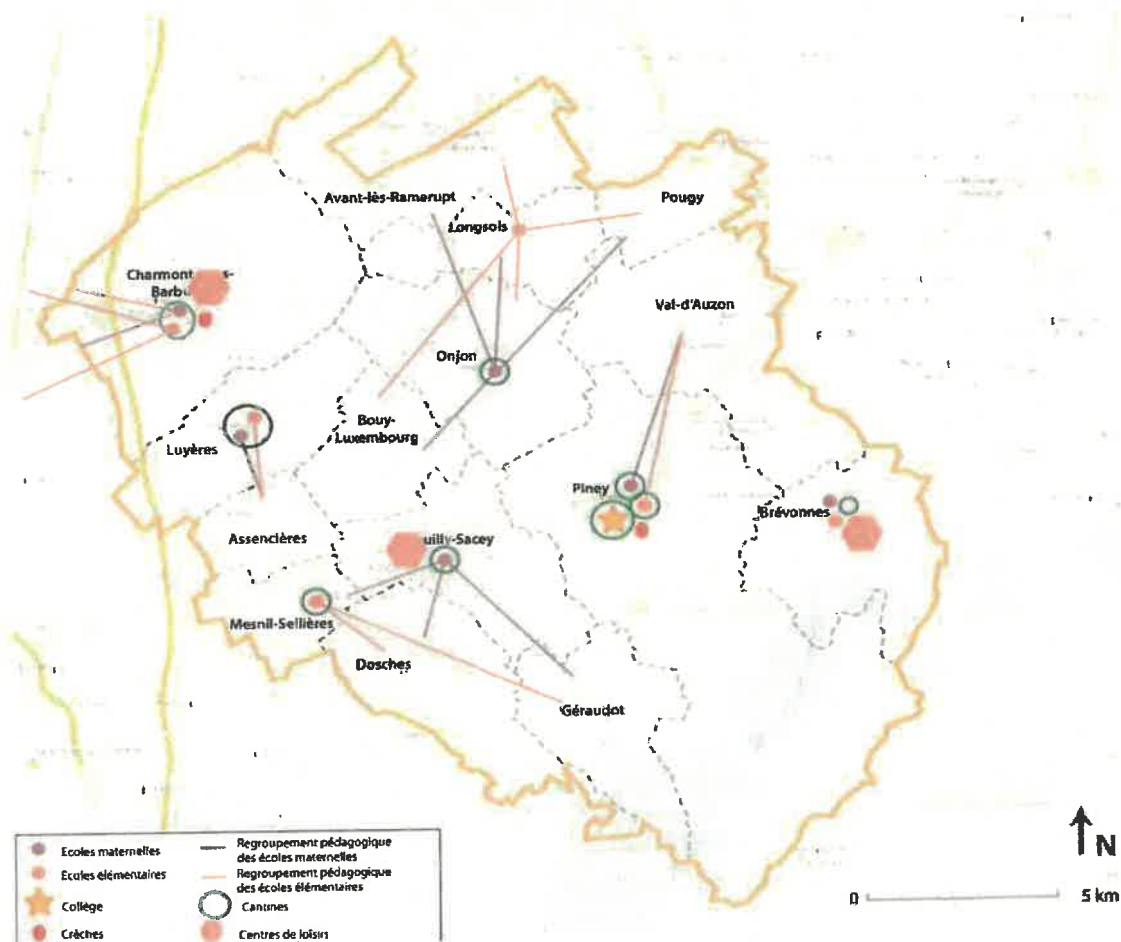
En ce qui concerne les équipements scolaires :

- Un seul collège est situé sur le territoire, sur la commune de Piney, qui accueille près de 310 élèves. Les élèves de Charmont-sous-Barbuise se rendent au collège de la voie Châtelaine à Arcis-sur-Aube.
- Pour l'enseignement maternelle et élémentaire, quelques communes sont organisées en regroupement pédagogique et d'autres sont indépendantes.
- Aucun lycée n'est présent sur le territoire.

De plus, 3 centres de loisirs sont présents sur le territoire à Charmont-sous-Barbuise, Rouilly-Sacey et Brévonnes. Deux crèches sont aussi présentes sur le territoire à Charmont-sous-Barbuise et Piney. La totalité des établissements proposent également un service de garderie et de cantine.

L'enseignement élémentaire et maternelle, ainsi que les services de garde sont plutôt bien représentés sur le territoire. Cependant, le manque d'établissement secondaire (collège et lycée) implique les jeunes étudiants à effectuer des déplacements conséquents pour se rendre dans leur établissement, voire même à quitter le territoire pour être logés dans un établissement extérieur.

Carte des équipements scolaires

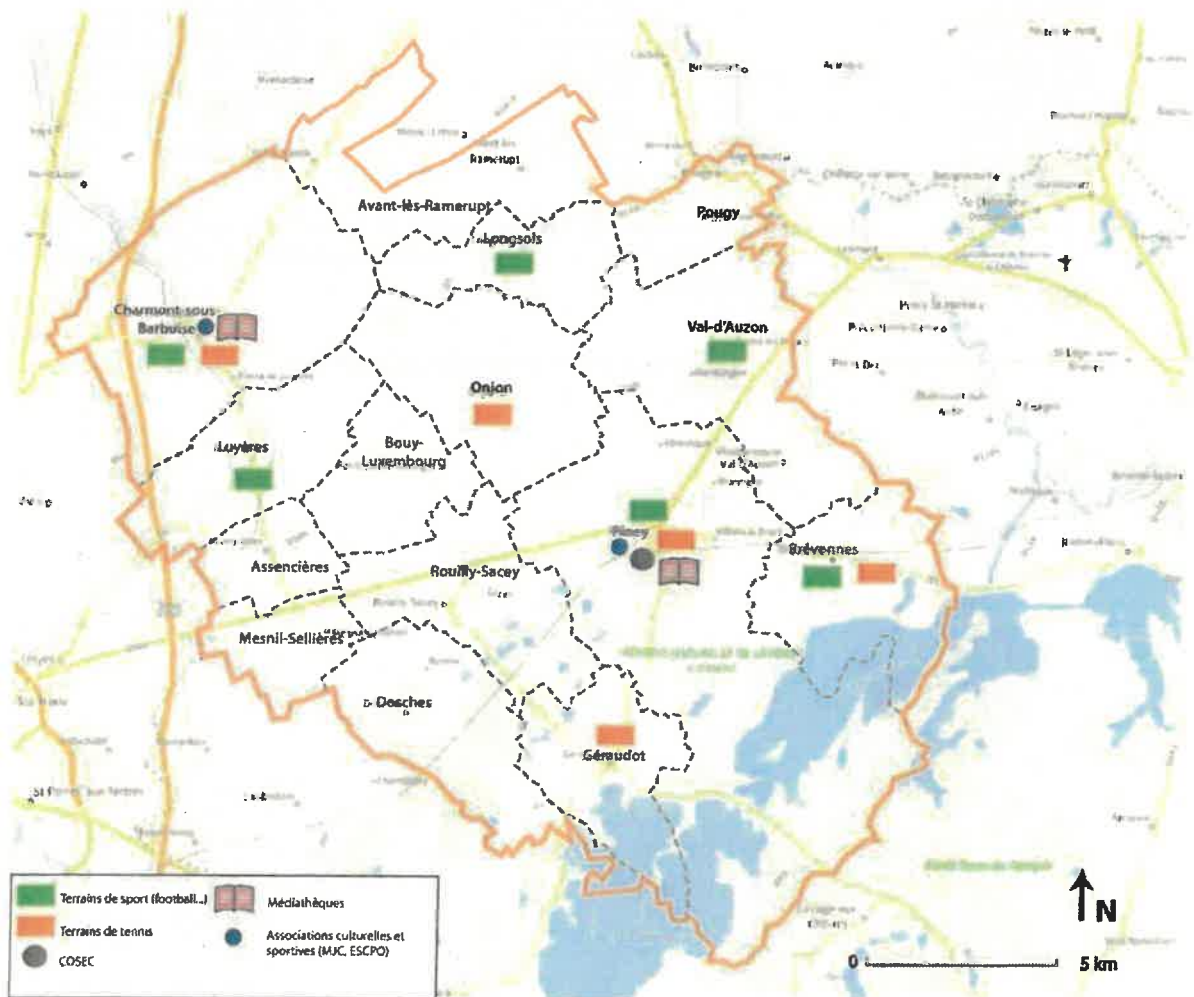


Équipements de sports et de loisirs

A l'échelle locale, la Communauté de Communes apparaît comme étant plutôt bien équipée dans le domaine des sports, loisirs, et de la culture.

Les équipements publics de sports et de loisirs sont plutôt bien développés sur le territoire, ils favorisent le maintien du niveau de santé des usagers. Cependant, certains équipements restent peu accessibles pour certains habitants. En effet, l'accès aux associations culturelles ou aux médiathèques nécessite des déplacements intercommunaux qui ne sont pas favorisés.

De plus, le pôle sportif du territoire semble être Piney pour la majorité des communes ; le pôle de Charmont-sous-Barbuise est très utilisé mais de par sa situation géographique est utilisé par d'autres communes qui n'appartiennent pas à l'intercommunalité. Cette commune propose de nombreuses activités sportives qui sont pratiquées soit en extérieur soit dans le bâtiment de la MJC qui n'est pas conçu pour des activités de sport. Ainsi, il conviendrait de compléter l'offre d'équipement de sport sur le pôle de Charmont par la création d'un équipement sportif couvert.



L'appareil commercial

L'appareil commercial des bourgs-centres de Piney et Charmont-sous-Barbuise est fragile et peu développé. De plus, aucun supermarché n'est présent sur le territoire intercommunal. Les commerces de proximité ne suffisent pas aux besoins des habitants. Ils impliquent donc des déplacements supplémentaires vers les pôles développés (Troyes, Lusigny, Brienne-le-Château, Arcis-sur-Aube).

Equipements de santé et de soins

L'offre de santé sur le territoire de la Communauté de Communes est insuffisante en matière de généralistes, spécialistes et dentistes. L'offre se développe, mais le personnel actuel ne permet pas de répondre aux besoins de la population.

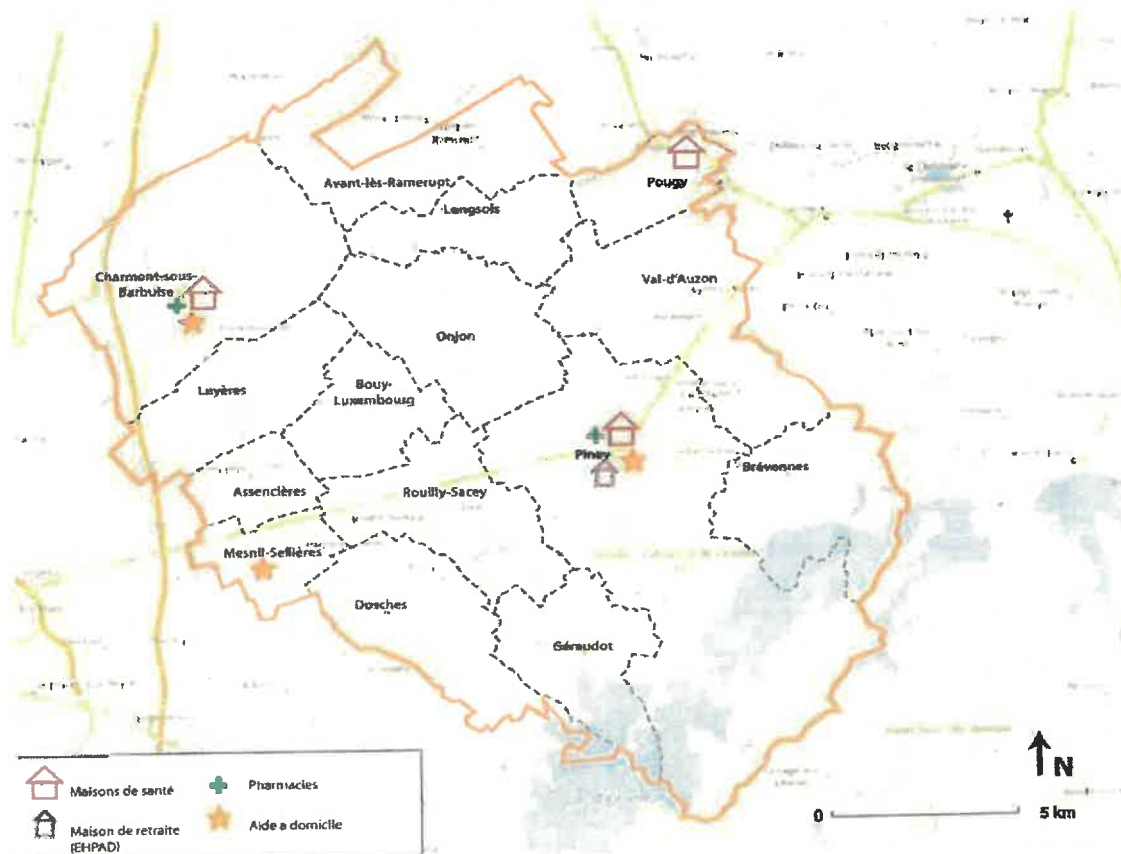
La majorité des habitants du territoire se déplace à Piney pour consulter un médecin ou un spécialiste. Cependant, le manque de praticiens oblige une partie de la population à se rendre sur l'agglomération Troyenne.

	Médecin généraliste	Dentiste	Spécialiste	Infirmier
Charmont-sous-Barbuise	1	2	<ul style="list-style-type: none"> • Kinésithérapeute • Podologue • Ostéopathe • Orthophoniste • Praticienne shiatsu 	2
Piney	5	2	<ul style="list-style-type: none"> • Psychologue-thérapeute • Sage-femme • Hypnothérapeute • Kinésithérapeute • Orthophoniste • Podologue • Etio-pathe 	4
Pougy	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Ostéopathe • Naturopathe-sophrologue • Praticienne shiatsu 	2

Les actions programmées dans le contrat de ruralité concernant l'amélioration de l'accès aux soins sont en cours de réalisation (réhabilitation et agrandissement de la maison pluridisciplinaire de santé de Piney (construction d'une résidence pour personnes âgées de type intergénérationnelle à Charmont-sous-Barbuise). De plus, le territoire vient de s'engager dans un contrat local de santé qui est en cours d'élaboration.

Afin de répondre très finement aux problématiques du territoire, il pourrait être intéressant de réaliser une étude sur la santé des habitants sur le territoire dans l'idée d'améliorer l'offre de soins et l'accompagnement dans le parcours de santé des habitants.

Carte des équipements de santé sur le territoire



• **La gestion des déchets**

L'intégralité des communes de la communauté de communes sont adhérentes du Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO). Aussi, la gestion des déchets n'est pas directement une compétence de l'intercommunalité. Pour autant, le SIEDMTO dispose d'un délégué et d'un suppléant dans chaque commune afin de représenter le syndicat et donc prendre les meilleures décisions possibles à l'échelle intercommunale.

C'est la raison pour laquelle la gestion des déchets ne peut pas aussi faire l'objet de mesures spécifiques au sein du PTRTE.

Les habitants bénéficient d'une collecte des déchets ménagers une fois par semaine. Dans d'autres communes, à Charmont-sous-Barbuise, les containers sont regroupés en points de collecte pour diminuer les coûts. La population a accès aux déchetteries de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Vendevre-sur-Barse et Piney

Il convient de rappeler que les projets demeurent bien présents à l'échelle de l'intercommunalité et que la création d'une nouvelle déchetterie à Piney est envisagée.

Le SIEDMTO met en place une ressourcerie à Vendevre-sur-Barse.

Par conséquent, il faut bien intégrer la gestion des déchets comme un enjeu de territoire même si elle ne relève pas de la compétence de la communauté de communes. Ainsi, le SIEDMTO gère la collecte des déchets et la valorisation de ceux-ci. Ce sujet est un enjeu environnemental majeur et a un impact certain sur la qualité de l'environnement, du paysage, de la biodiversité du territoire couvert par le PTRTE.



• **L'énergie**

La majeure partie des communes a rénové le parc des équipements publics et installé des dispositifs de chauffage moins énergivore. Il reste sur l'ensemble de la communauté de communes néanmoins encore quelques équipements à améliorer notamment pour les logements communaux.

Le territoire intercommunal était inscrit dans le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du PnrFO. Ce dernier a permis de réaliser des audits sur des bâtiments communaux et de permettre aux familles de participer au « défi familles à énergie positive » depuis 2015.

Dans le cadre du programme TEPCV mis en place par le PnrFO, Troyes Champagne Métropole et la ville de Troyes, la Communauté de Communes a pu investir dans :

- La rénovation de ses bâtiments : bâtiments « famille » et gendarmerie de Piney, école maternelle de Piney et centre de loisirs de Brévonnes, crèche de Piney,
- L'isolation et le chauffage (CEE).

Les communes d'Onjon et Mesnil-Sellières ont également réalisé d'importants travaux de rénovation énergétique dans le cadre du programme TEPCV.

D'autres travaux sont programmés en particulier sur la commune de Charmont-sous-Barbuise où l'ensemble des bâtiments publics situés à proximité de la mairie pourraient faire l'objet d'un projet global d'amélioration énergétique par la création d'un réseau de chaleur ; c'est le cas notamment du bâtiment « de la MJC » qui accueille les activités des associations et notamment sportives.

Les activités sportives sont si nombreuses que la création d'un bâtiment dédié aux activités de sport permettrait d'offrir sur cette partie du territoire intercommunal un lieu dédié.

Il convient d'effectuer à l'échelle de la communauté de communes un diagnostic précis du patrimoine de chacune des communes et d'envisager un plan pluriannuel de rénovation.

Accessibilité des équipements

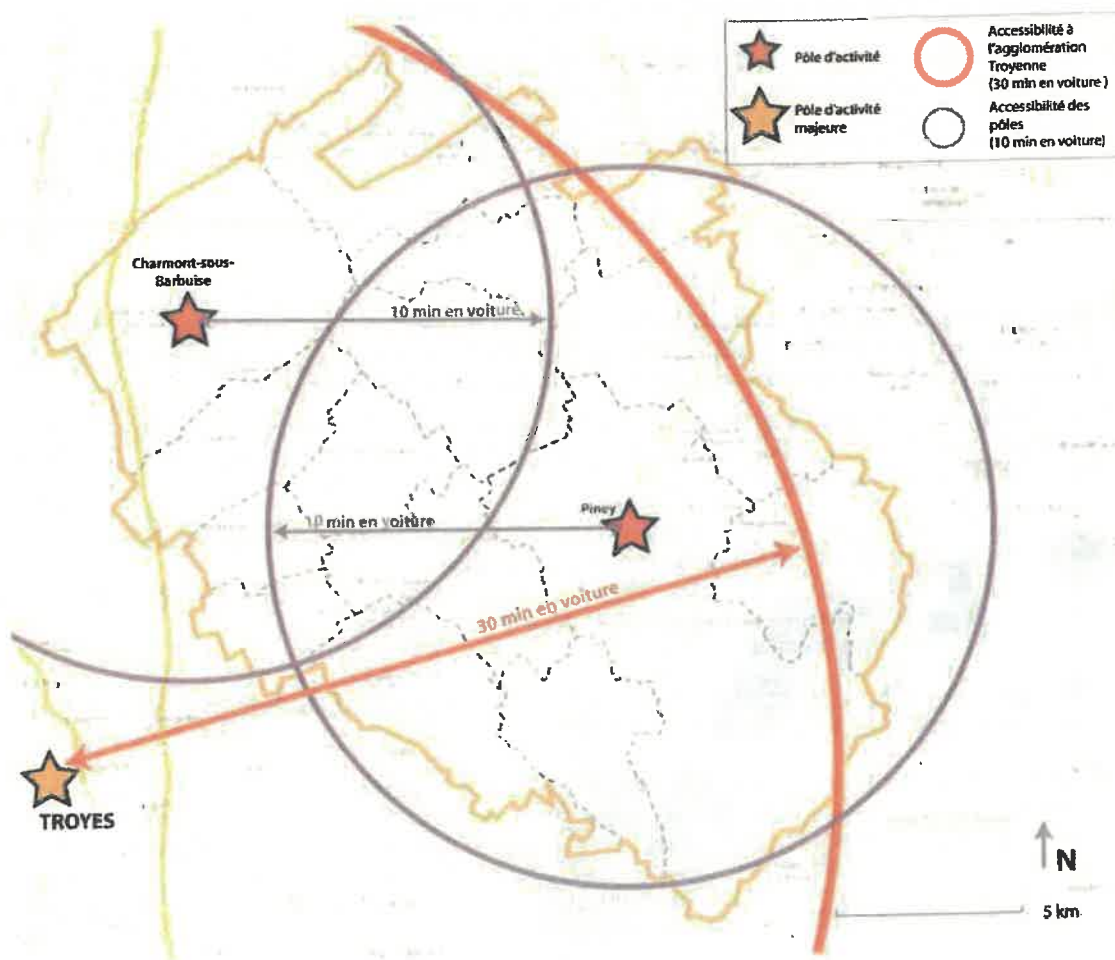
Piney et Charmont-sous-Barbuise représentent les deux pôles d'activités du territoire. On y retrouve une concentration d'équipements et de services plus importante que dans les autres communes. Les déplacements des habitants sont donc dirigés vers ses deux communes et vers les agglomérations, en particulier l'agglomération Troyenne, pour compléter leurs besoins.

Au niveau de l'accessibilité des équipements de santé, les habitants utilisant les équipements situés sur le territoire y ont accès en 10 minutes maximum. Cependant, les équipements étant insuffisants la majorité des habitants se dirige vers Troyes, ce qui implique un déplacement moyen de 30 minutes.

L'accessibilité aux écoles maternelles et élémentaires est de 10 minutes maximum. En revanche, l'accès aux établissements secondaires extérieurs au territoire est d'environ 20-25 minutes.

Comme les équipements de santé, l'appareil commercial au sein du territoire, représentant des petits commerces de proximité ou d'appoint, sont accessibles en moins de 10 minutes. Cependant, le territoire ne disposant pas de grands commerces (supermarché...), les habitants se déplacent l'agglomération Troyenne ou Brienne-le-Château.

Accessibilité des bourgs centre et de l'agglomération



• **Les Transports**

Le chemin de fer

Il existe sur le territoire deux axes ferrés :

- La ligne Luyères -> Cooles (51)
- La ligne Troyes -> Brienne-le-Château -> Vitry-le-François (51)

Ces deux lignes sont actuellement utilisées à des fins de transports de marchandises. Ces lignes existent et traversent des bourgs centre importants à l'échelle du territoire et au-delà notamment vers la Marne. Il convient de reprendre la réflexion pour une réutilisation de ces lignes.

Les bus

Aujourd'hui, des transports scolaires par bus circulent matin et soir sur le territoire ainsi que le midi pour transporter les enfants de Longsols-Onjon et de Brévonnes à leurs cantines respectives. Les bus FLUO de la région Grand Est permettent aux enfants et collégiens de se rendre dans leur établissement scolaire tous les jours de la semaine.

De plus, le réseau de bus FLUO Grand Est met à disposition des lycéens des lignes de bus desservant les villes de Troyes et Brienne-le-Château. Les communes de Mesnil-Sellières, Rouilly-Sacey, Piney (deux arrêts) et Brévonnes sont desservies par les lignes Troyes-Brienne-le-Château tous les jours de la semaine hormis le dimanche :

- BRI02 : Troyes - Brienne-le-Château,
- BRI12 : Brienne-le-Château - Troyes et Troyes - Brienne-le-Château.

Les communes de Piney et Mesnil-Sellières sont également desservies par la ligne BRI13 (Troyes - Brienne-le-Château). De plus, la commune de Géraudot est desservie par la ligne LUS10 (Lusigny - Troyes). Ces lignes de bus sont des lignes régulières ouvertes au public. Il est possible de voyager sur ces lignes au tarif de 1€ par trajet et dans la limite des places disponibles qui sont destinées prioritairement aux lycéens. Les communes de Charmont-sous-Barbuise et Luyères sont desservies par une ligne de bus à destination de Troyes ; cette ligne est une ligne réservée à l'utilisation scolaire.

Les autres communes ne sont pas pourvues de ce service de transports.

Toutefois, les horaires de passage ne correspondent pas aux besoins de la population avec des horaires trop tôt le matin et trop tard le soir.

Le TADI – le Transport à la Demande Intercommunale

Pour adapter les systèmes de transport et offrir une alternative à la voiture individuelle (ou aux transports de bus aux horaires inadaptés) pour se déplacer localement, la Communauté de Communes a mis en place un service de Transport à la Demande Intercommunale (TADI - 4 minibus de 9 places). Cet outil a pour but de proposer un service de transport pour se déplacer au sein du territoire intercommunal. Il a été organisé en 4 circuits prédéfinis, sur des horaires quelque peu restreints : 9h30 – 11h en fonction de la disponibilité du personnel d'animation de la Communauté de Communes qui est en charge du service.

Une plaquette de publicité avait été communiquée pour présenter le service au lancement. Cependant, la majorité des habitants du territoire n'est pas au courant de la disponibilité et du fonctionnement de ce service. Ce service fonctionne par réservation (la veille du trajet avant 14h) et le trajet aller-retour coûte 4 €.

Le service a fonctionné sur une partie du territoire en particulier sur la commune de Piney, où le personnel médical avait développé un système de ramassage des patients. Le TADI est également doté d'un service mineur pour transporter les mineurs qui disposent d'un tarif préférentiel comme les personnes de plus de 75 ans. Cependant, ce service n'a jamais fait ces preuves et on remarque que les jeunes pourraient en avoir besoin pour se rendre aux activités culturelles et sportives, par exemple.

Aujourd'hui, ce service n'atteint pas ses objectifs et ne reçoit pas de demande de la part des habitants. Les points noirs identifiés sont : l'obligation de ne pas quitter le territoire intercommunal, des circuits programmés, les horaires restreints, le manque de communication sur le service.

Avec la prise de compétence « mobilités » au 1er juillet 2021, s'ouvrent de nouvelles possibilités juridiques qui doivent permettre de lever plusieurs points d'achoppements à ce service. Il s'agit notamment de de

pouvoir réutiliser l'axe ferré qui ne sert aujourd'hui que pour le Fret alors qu'il dessert des communes dont la population serait intéressée pour utiliser ce transport et est un moyen de transport bien plus efficace et vertueux.

Covoiturage et véhicules électriques (VEs)

La proximité de l'agglomération de Troyes et la présence du diffuseur autoroutier à Charmont-sous-Barbuise rend le territoire attractif pour une population qui souhaite s'installer dans un cadre de vie agréable en bénéficiant de services pour se rendre sur son lieu de travail (Troyes, Châlons en Champagne, Reims, ...). Ce phénomène s'accroît et de plus en plus de véhicules sont garés à proximité du diffuseur montrant un phénomène croissant de co-voiturage.

Ainsi, le covoiturage est en développement sur le territoire, mais concerne principalement les grands trajets et non les trajets quotidiens. De plus, les aires de covoiturage ne sont pas fréquentes sur le territoire, mais la demande en covoiturage n'est également pas présente.

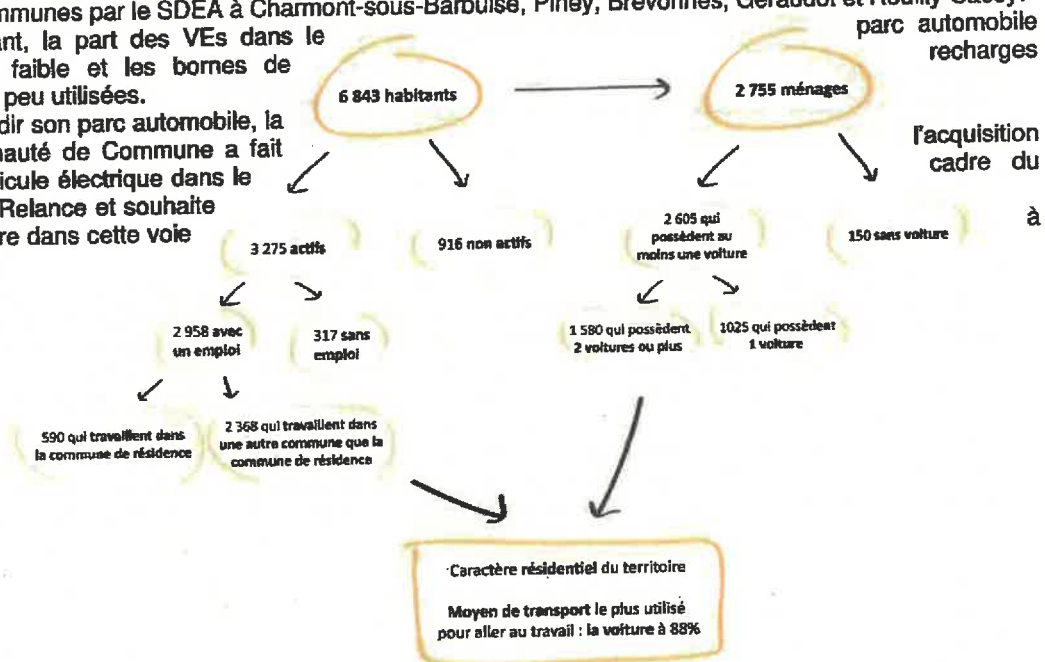
Le covoiturage ne semble pas être un mode de transport adapté aux habitants du territoire qui utilisent quotidiennement leur voiture et sont ainsi indépendants. Les horaires et lieux de travail différents et les obligations de chacun compliquent fortement la possibilité d'organiser du covoiturage entre les habitants. On remarque seulement un phénomène de covoiturage scolaire, pour ramener les lycéens le vendredi soir, ce qui s'apparente à de l'entraide.

Aujourd'hui, la mise en place de l'application KAROS par le conseil départemental peut être une alternative intéressante pour le covoiturage.

Les territoires ruraux comme celui de la Communauté de Communes sont souvent peu développés au niveau de la place des VEs au sein du parc automobile. Cependant, l'investissement des territoires à ce sujet peut jouer un rôle important dans la décision des usagers. L'augmentation de la part des véhicules électriques au sein du parc automobile permet de réduire les émissions de GES et de faire évoluer la mentalité des habitants.

Aujourd'hui, le territoire met à disposition des bornes de recharge de véhicules électriques installées sur 5 communes par le SDEA à Charmont-sous-Barbuise, Piney, Brévonnes, Géraudot et Rouilly-Sacey. Cependant, la part des VEs dans le parc automobile est très faible et les bornes de recharge sont très peu utilisées.

Pour verdifier son parc automobile, la Communauté de Communes a fait d'un véhicule électrique dans le Plan de Relance et souhaite poursuivre dans cette voie l'avenir.

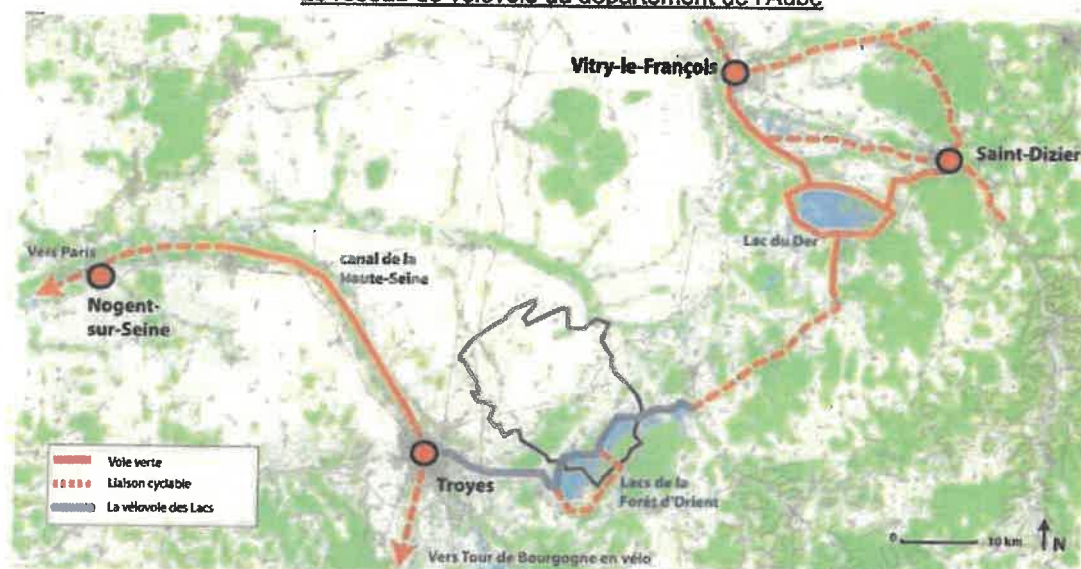


- **La mobilité douce**

Vélovoie et cheminements doux

La présence des lacs sur les communes de Dosches, Géraudot, Piney et Brévonnes, a permis la création d'une vélovoie débutant à Dosches et longeant la digue jusqu'à Brévonnes. Cette vélovoie sécurisée est beaucoup empruntée en période estivale. Elle permet un déplacement de 14 kms des usagers à vélo ou à pied. En réalité, la vélovoie des Lacs s'étend de Saint-Julien-les-Villas à Dienville, et propose un parcours naturel, sécurisé et lissé de 42 kms. Elle s'intègre dans un réseau de vélovoie à l'échelle départementale, dont la voie verte du canal de la Haute-Seine qui prévoit de s'étendre jusqu'à Paris et entre dans un projet européen.

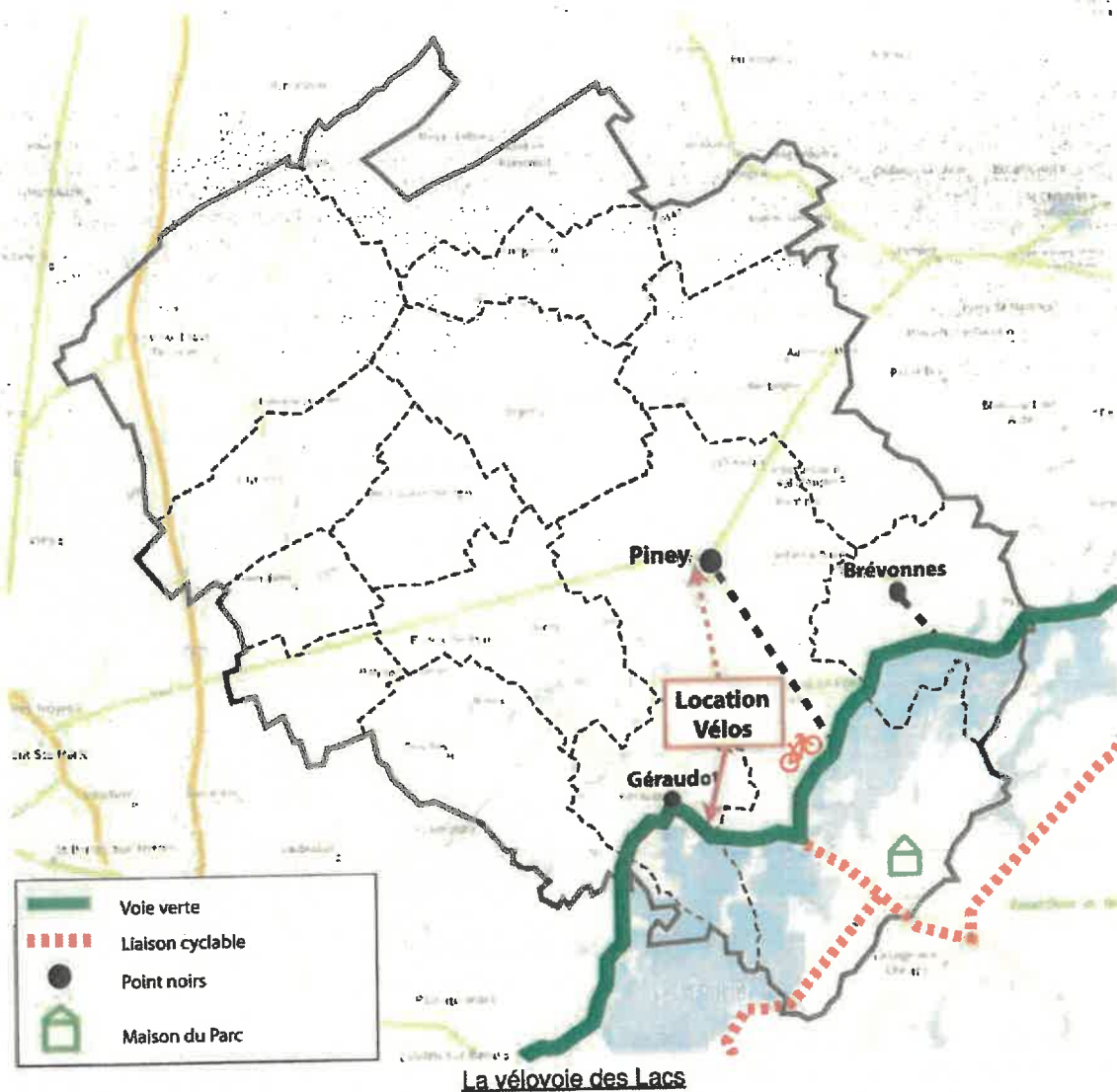
Le réseau de vélovoie du département de l'Aube



Source : Fond Géoportail

Cette Vélovoie le long de la digue est utilisée essentiellement pour le loisir. Elle représente un atout majeur du territoire, mais présente également quelques défauts qui pourraient être améliorés. En effet, la vélovoie traverse les territoires communaux de Dosches, Géraudot, Piney et Brévonnes, mais ne dessert pas les villages. De plus, la vélovoie ne permet pas de découvrir le patrimoine architectural à proximité, le moulin de Dosches situé tout prêt n'est pas desservi. Un service de location de vélos est présent sur la commune de Géraudot à proximité de la plage et propose également un service de livraison de vélos sur demande à Piney.

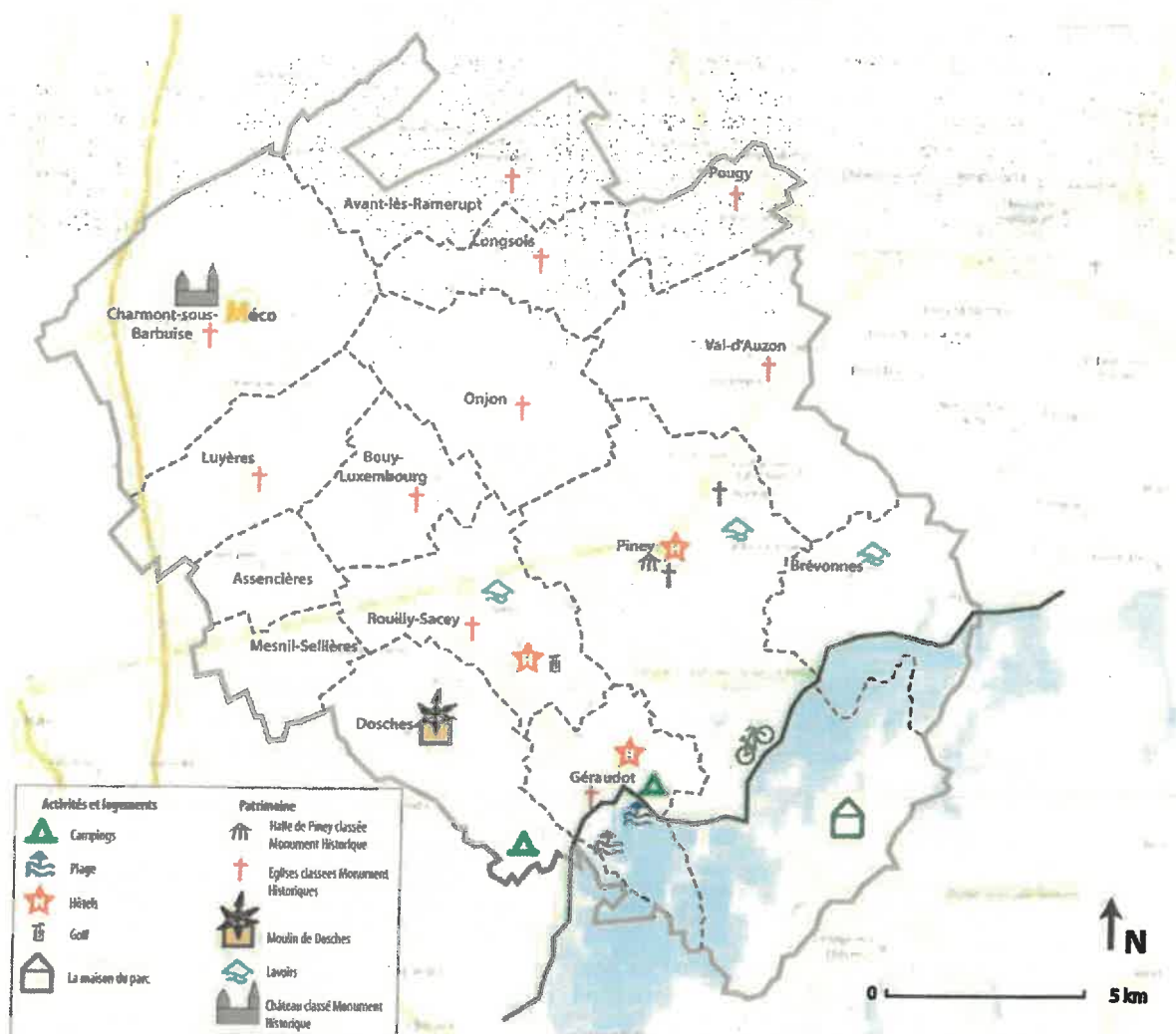
Les parkings à vélo sécurisés sont peu présents sur le territoire et ne sont pas en lien avec la voie cyclable. Le manque d'infrastructure concernant le vélo (parking, location, recharge pour vélos électriques) à proximité de la vélovoie se fait ressentir.



Le territoire intercommunal présente un patrimoine bâti et paysager remarquable notamment inscrit en tant que Monument Historique. De nombreuses églises du territoire font partie du patrimoine qui attire la curiosité des touristes. Il est alors possible de venir visiter : la Halle de Piney, les lavoirs à Sacey, Brevonnes, ... l'Ecomusée de Charmont-sous-Barbuise (outils anciens), le Moulin à vent de Dosches, ...

Les communes du territoire intercommunal présentent également un patrimoine lié à l'eau et vernaculaire important, qui fait l'objet d'une identification par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient : croix de chemins, calvaires, vergers ... Ce patrimoine pourrait être mis en valeur en créant des parcours pédestres ou cyclables dédiés à la découverte du patrimoine rural.

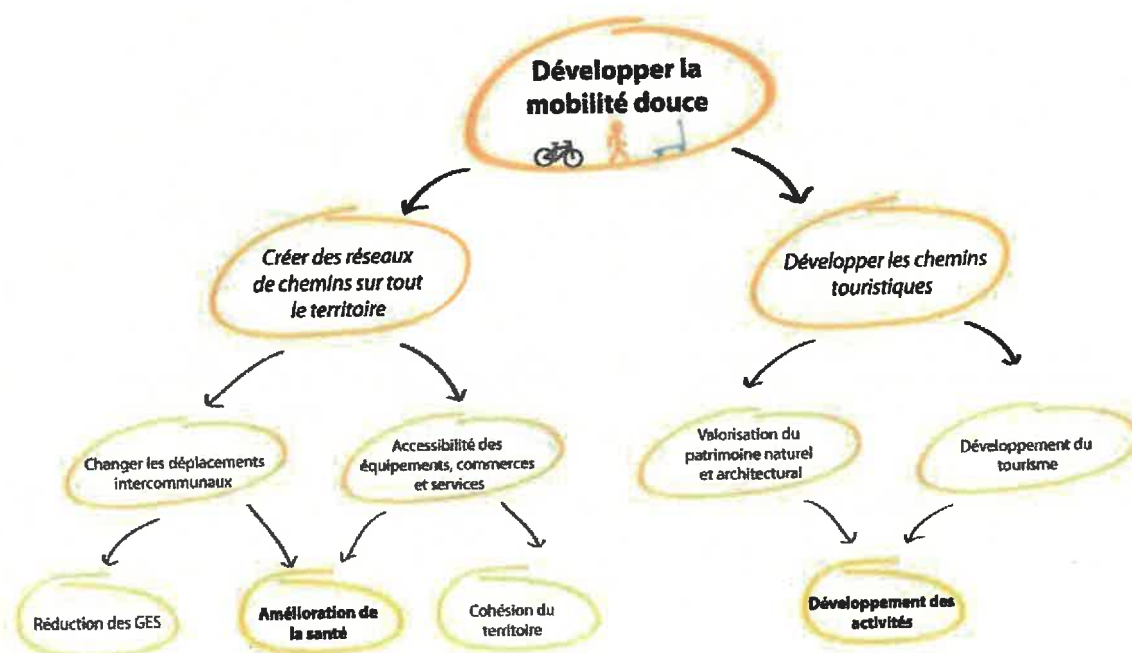
Carte des activités et du patrimoine



Le territoire intercommunal est également doté de nombreux chemins de randonnée aussi bien pédestres que cyclistes. La majorité des chemins se situe sur la partie Sud-Ouest du territoire sur les communes proches des lacs : Dosches, Géraudot, Piney, Brévonnes. Ces chemins de randonnée sont simplement balisés mais ne sont pas équipés ce qui préserve l'ambiance très naturelle de ces promenades. Comme l'utilisation de la Vélovoie, ces chemins sont essentiellement utilisés pour le loisir.

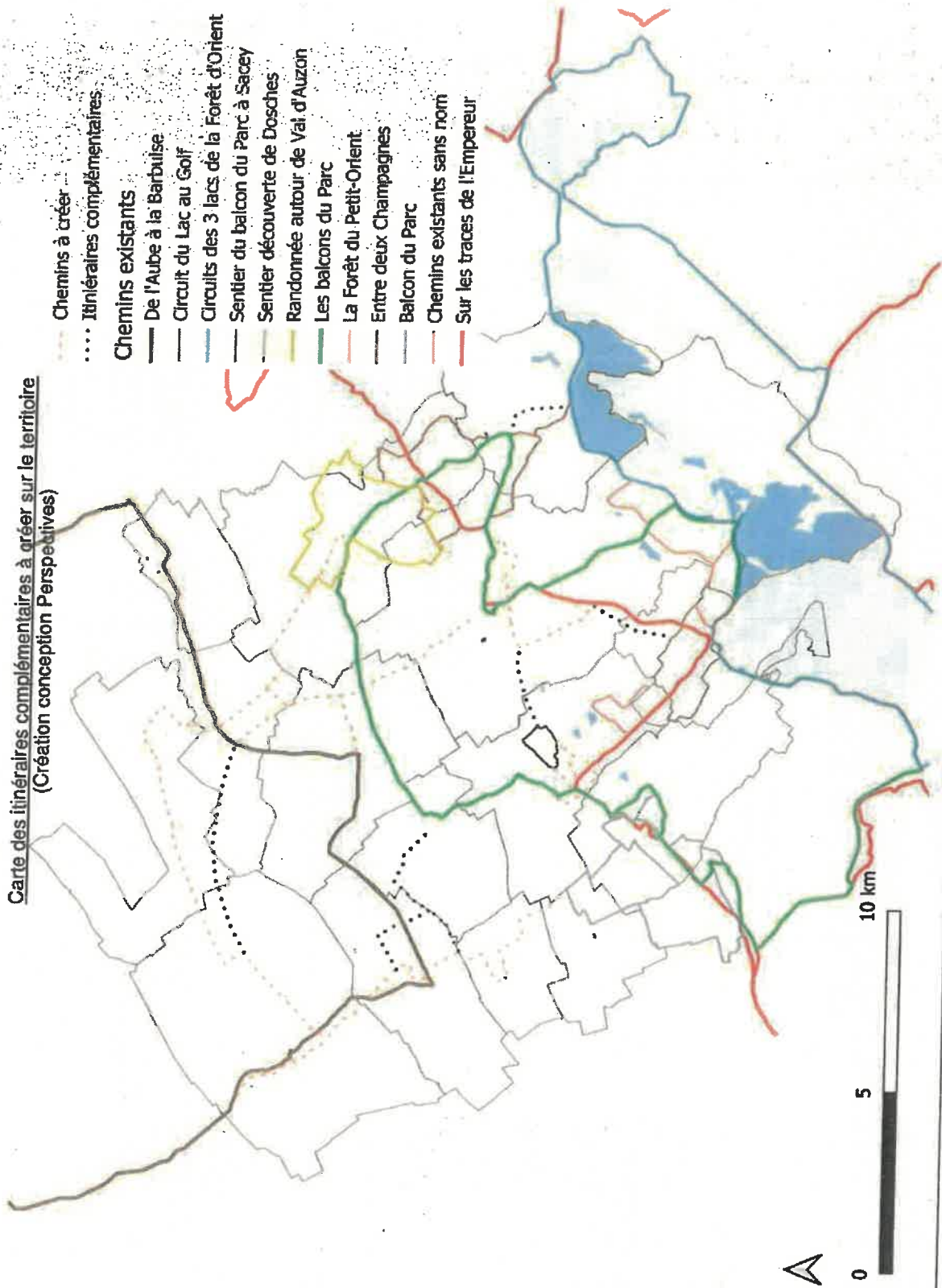
De plus, il existe de nombreux chemins non exploités sur le territoire, comme des chemins agricoles ou forestiers. La volonté des élus locaux serait d'exploiter ces axes pour créer un véritable cheminement doux sur le territoire intercommunal. Ce réseau de chemins pourrait en premier lieu être exploité par les habitants dans un cadre de loisir et en deuxième lieu pour connecter les villages dans le but de faciliter l'accès aux équipements et services. Des projets sont en cours concernant le balisage de certains chemins à l'échelle intercommunale et la réhabilitation de chemins à l'échelle communale.

Sur le territoire, les infrastructures pour les modes de déplacements doux (piétons et cycles) manquent d'envergure et d'installation. Aujourd'hui, ces infrastructures sont essentiellement utilisées pour le loisir et possèdent une vocation touristique. Ces réseaux de mobilités douces pourraient être étendus et modernisés pour accueillir certains déplacements quotidiens des habitants.
Cf. carte page suivante.



Carte des itinéraires complémentaires à créer sur le territoire
(Création conception Perspectives)

- Chemins à créer
- Itinéraires complémentaires
- Chemins existants**
- De l'Aube à la Barbuise
- Circuit du Lac au Golf
- Circuits des 3 lacs de la Forêt d'Orient
- Sentier du balcon du Parc à Sacey
- Sentier découverte de Dosches
- Randonnée autour de Val d'Auzon
- Les balcons du Parc
- La Forêt du Petit-Orient
- Entre deux Champagnes
- Balcon du Parc
- Chemins existants sans nom
- Sur les traces de l'Empereur



Thème	Enjeux	Sur quoi agir ?	Atouts	Faiblesses	Actions
La mobilité et l'accessibilité	Réduire les émissions de GES	Les transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau de bus FLUO Grand Est principalement à destination des scolaires Service TADI existant 	<ul style="list-style-type: none"> Moyens de transport insuffisants Service TADI : peu développé, limité, pas de demande, communication Horaires inadaptés 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le service TADI en élargissant les limites de déplacements, en garantissant sa disponibilité. Communiquer sur le service TADI et les transports de bus accessibles au public Créer des conventions entre EPCI et les AOM La communauté de communes souhaite acquérir des minibus pour assurer un service de transport à la demande Remettre en service la voie ferrée Troyes->Brienne->Vitry
			<ul style="list-style-type: none"> Proximité immédiate de l'Agglomération Troyenne Une bonne desserte routière Covoiturage en développement sur les longs trajets 5 bornes de recharges pour VEs 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de demande de covoiturage : habitants indépendants VEs très peu représentés Bornes de recharge très peu utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et communiquer sur l'écomobilité en général et organiser des réunions pour permettre aux habitants de s'organiser pour du covoiturage Installer de nouvelles bornes à proximité des ERP (Maison de Santé,...) Mettre en valeur et favoriser l'application KAROS.
	Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances liées à la circulation	La RD 960	<ul style="list-style-type: none"> Permet de relier Troyes à Brienne-le-Château Bonne desserte routière 	<ul style="list-style-type: none"> Fragmente le territoire Classée voie à grande circulation Créer des nuisances sonores Qualité de l'air à Piney 	<ul style="list-style-type: none"> Engager une étude de mesure sonore et de qualité de l'air au niveau des villages traversés par la RD 960 Etudier le contournement de la commune de Piney

Thème	Enjeux	Sur quoi agir ?	Atouts	Faiblesses	Actions
<p>La mobilité et l'accessibilité</p>	<p>Améliorer la santé des habitants, développer le tourisme et favoriser l'accès aux équipements et aux services</p>	<p>La vélovoie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une vélovoie de qualité intégrée dans un réseau de vélovoie • Une vélovoie touristique 	<ul style="list-style-type: none"> • Une vélovoie qui ne dessert pas les villages et les monuments à proximité • Manque d'installation en lien avec la vélovoie (location de vélo, parking, recharges pour vélos électriques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des cheminements qui permettent de connecter la vélovoie à tous les villages de la communauté de communes • Prévoir l'installation d'aménagement pour les vélos dans les centres bourg de Piney, Brévonnes et Géraudot ou à proximité de la plage dans le cas de Géraudot pour toucher le plus de clientèle possible (parkings, recharge pour vélos électriques) et prévoir les panneaux d'information (direction vers les villages et équipements disponibles) • Promouvoir l'installation d'un commerce de location de vélos • Poursuivre à Géraudot le travail en lien avec le Conseil Départemental • Création d'une salle de sport à Charmont-sous-Barbuise • Créer un réseau de cheminements doux en premier lieu pour le loisir et la santé des habitants et en deuxième lieu pour connecter les villages et favoriser l'accès aux services et équipements • Créer ou remettre en forme des sentiers pédestres dans les villages en lien avec le PnrFco • Reprendre la voirie proposée par le Conseil Départemental en valorisant celle-ci
		<p>Les cheminements doux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chemins de randonnées déjà présents à l'Est • Volonté de la part des acteurs de créer des cheminements pour le loisir • Des chemins exploitables 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de connexion entre les villages en partie entre l'Ouest et l'Est du territoire • Accès aux services et équipements principalement en voiture 	

b) La biodiversité et l'environnement

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Elle représente l'ensemble de la faune et de la flore, ainsi que les relations et interactions qui existent entre les organismes vivants eux-mêmes, mais également entre ces organismes et leurs milieux de vie. La biodiversité est essentielle à notre quotidien (pollinisation, fertilité des sols, épuration naturelle de l'eau, protection contre l'érosion du littoral...).

Aujourd'hui, la biodiversité de notre planète est menacée par les activités humaines (fragmentation des milieux naturels par l'urbanisation, surexploitation d'espèces sauvages, pollutions...). Le changement climatique actuel affecte la biodiversité ; on constate le déplacement des espèces et des habitats, ce qui va profondément modifier les écosystèmes et les paysages. Cependant, la biodiversité joue un rôle important sur le changement climatique. Sur le territoire, la mise en valeur des haies, leur reconstitution, le soutien à une agriculture durable, ... sont des éléments qui contribuent au maintien de la biodiversité, à la qualité de l'environnement et de cadre de vie.

Le patrimoine naturel est menacé, il est donc essentiel d'intervenir pour le protéger. Ainsi, la biodiversité se retrouve au cœur des politiques publiques actuelles, pour établir des stratégies nationales pour la préservation de celle-ci. Des outils en faveur de la biodiversité ont été mis en place, particulièrement pour la gestion et la protection des milieux naturels, de la flore et de la faune. On retrouve par exemple : les parcs naturels, les réserves naturelles, les zones protégées, les parcs naturels marins..., en 2019 les aires protégées françaises couvrent 21% des terres et 22% des eaux françaises. (Source : ecologie.gouv.fr)

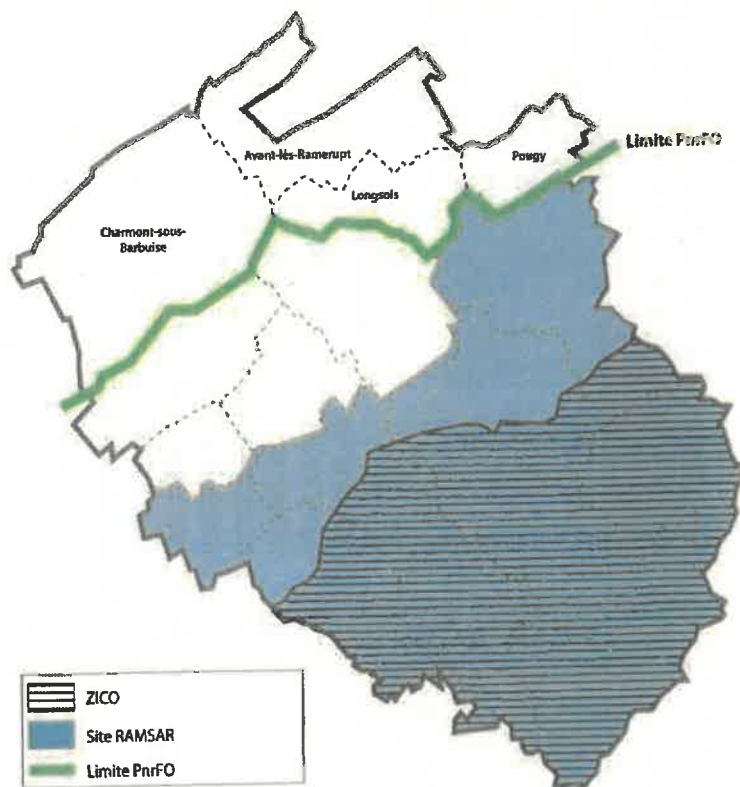
Le territoire intercommunal est concerné par des aires protégées et fait presque intégralement partie du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PnrFO). Il est donc doté d'un important patrimoine naturel qui doit être protégé.

• Les sites naturels référencés

ZICO et RAMSAR

Certaines communes du territoire intercommunal sont considérées comme Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : Piney, Brévonnes, Géraudot, Val-d'Auzon, Dosches, et Rouilly Sacey. Ces territoires sont concernés par la ZICO n°CA02 « Lac de la Forêt d'Orient ». De plus, faisant partie du PnrFO, ces mêmes communes et les communes de Bouy-Luxembourg, Assencières, Mesnil-Sellières, et Onjon sont concernées par un site RAMSAR.

Localisation de la ZICO et du site



Zones NATURA 2000

Les communes proches des lacs : Dosches, Piney, Gérardot, Brévonnes et Rouilly-Sacey sont concernées par des sites NATURA 2000 de type Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale. On retrouve une NATURA 2000 Directive Habitats nommée « Forêts et clairières des Bas-Bois », une NATURA 2000 Directive Oiseaux nommée « Lacs de la forêt d'Orient et enfin une réserve naturelle nationale intitulée « Forêt d'Orient ».

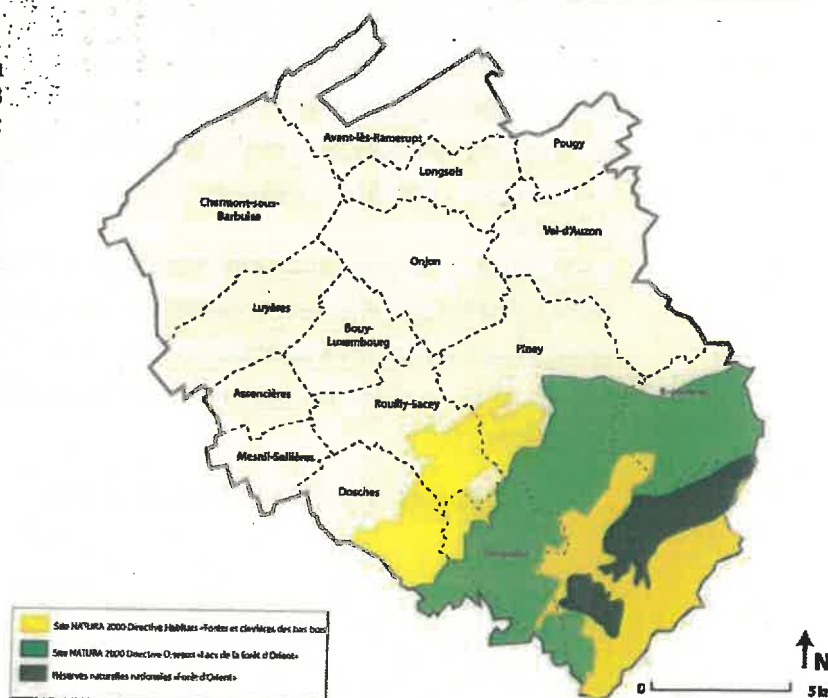
ZPS n°FR2110001 « Lacs de la forêt d'Orient »

Arrêtée le 23/11/2018.

Superficie : 23 575 ha

Description générale : La zone se compose de 3 grands types de milieux : grands massifs de feuillus, les secteurs agricoles de cultures et les zones humides des grands lacs réservoirs. Cette variété de milieux attire une grande diversité ornithologique (plus de 250 espèces d'oiseaux). Dans un très bon état de conservation, ce site constitue un enjeu majeur pour l'avifaune, et est reconnu comme un axe migratoire important.

Les zones NATURA 2000 sur le territoire



ZSC n°FR2100305 « Forêt d'Orient »

Arrêtée le 17/10/2008.

Superficie : 6 135 ha

Description générale : Le site repose sur les auréoles sédimentaires du bassin parisien et est composé à 98% de milieux boisés de feuillus. Le site est favorable à la vie de plusieurs espèces comme les chauves-souris, les tritons crêtés et les sonneurs à ventre jaune qui se plaisent dans les mares forestières. Le maintien du bon état général du site nécessite de maintenir l'activité forestière classique actuelle.

ZCS n°FR2100309 « Forêts et clairières des bas-bois »

Arrêtée le 17 Octobre 2008.

Superficie : 2 846 ha

Description générale : Le site repose sur les auréoles sédimentaires du bassin parisien, composé de forêts et de clairières, il forme un ensemble exceptionnel de forêts humides, plus au moins inondables. Le site est dans un bon état général. Cependant, la création de plans d'eau aménagés pour la chasse altère les milieux aquatiques.

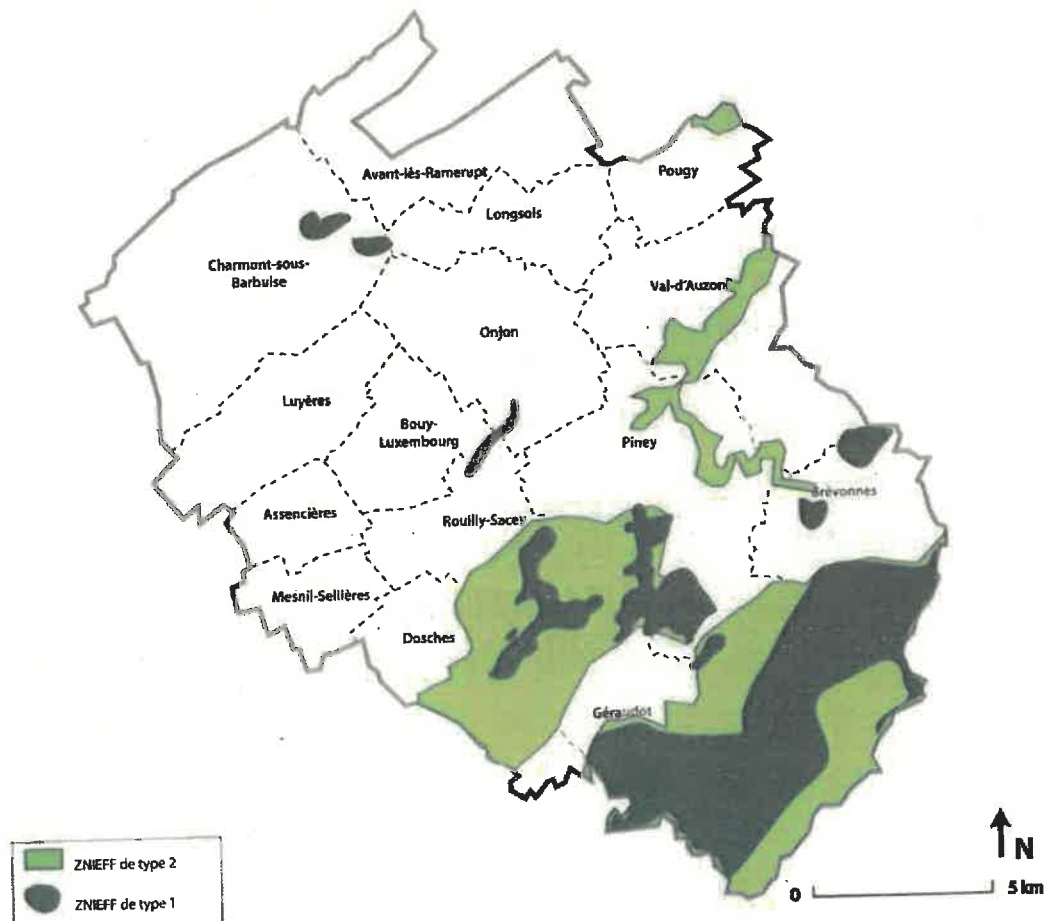
ZNIEFF et APB

Le territoire intercommunal est concerné par de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II :

ZNIEFF de type I : secteur d'intérêt biologique remarquable caractérisé par la présence d'espèces animales et végétales rares

- N°210000138 « Bois et prairies du Moriller et des Brousses entre Brévonnes et Blaincourt-sur-Aube »
- N°210000978 « Marais de Bouy-Luxembourg »
- N°210020185 « Les prés du Soucher à Brévonnes »
- N°210000639 « Réservoirs Seine (lac d'Orient) et Aube (lacs du Temple et Amance) »
- N°210008965 « Pinèdes de Mortey et de Bigourdy à Charmont-sous-Barbuise »
- N°210008921 « Clairières marécageuses du Grand Canal, de la Carpière et de l'Emprunt à Dosches »
- N°210020203 « Pelouses et anciennes carrières de Dosches »
- N°210000137 « Bois et Astres et prairies humides au Sud de Piney »
- N°210014801 « Etang de Maurepaire à Piney »
- N°210009843 « Patures de Sacey, marais et étangs du Gros Poncet et de la Prise d'Eau à Rouilly-Sacey »

Les ZNIEFF de types I et II sur le territoire



- ZNIEFF de type II : grands ensembles riches, peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes
 - N°210020186 « Bois et prairies de la vallée de l'Auzon entre Brévonnes, Piney et Molins-sur-Aube »,
 - N°210000640 « Forêt et lacs d'Orient »,
 - N°210008918 « Forêts des Bas Bois et autres milieux de Piney à Courteranges »,
 - N°210000988 « Basse vallée de l'Aube de Magnicourt à Saron-sur-Aube ».

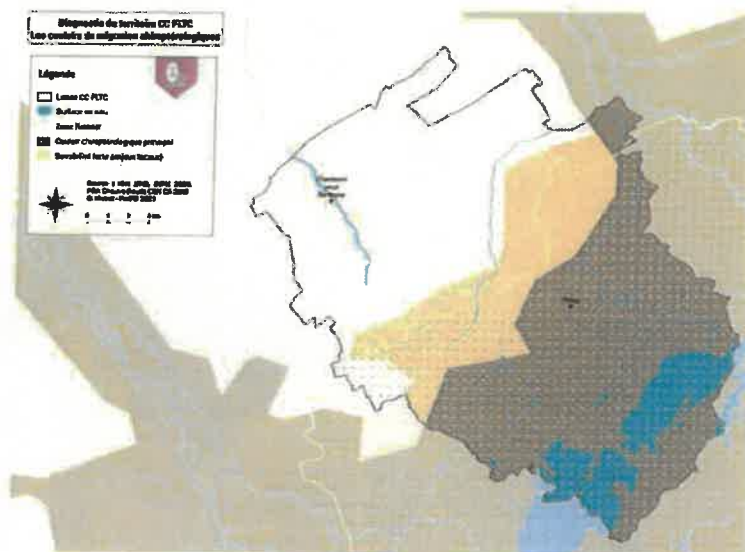
De plus, la commune de Dosches est concernée par deux Arrêtés de Protection Biotope (APB) :

- N°BIO37 « L'Emprunt à Dosches »,
- N°BIO38 « Cortin d'Enfert à Dosches ».

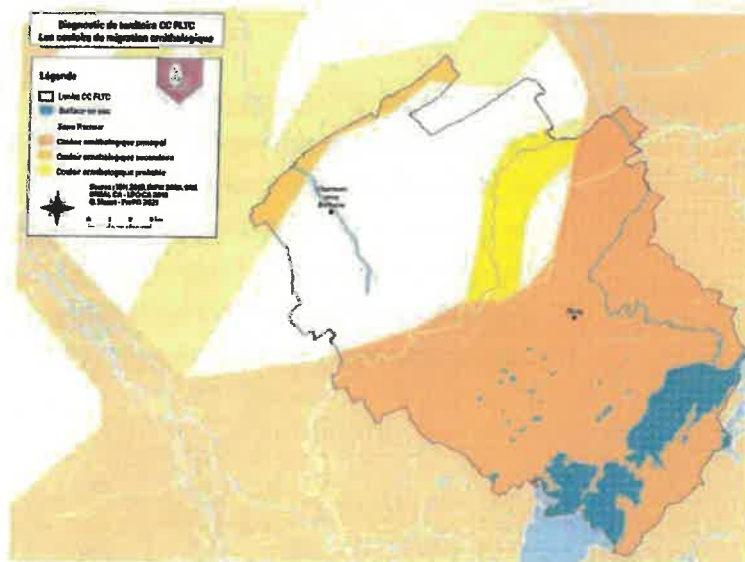
- **Les intérêts faunistiques du territoire**

Le territoire du Parc est reconnu pour ces caractéristiques faunistiques, en particulier ornithologique et chiroptérologique.

En effet, le territoire est concerné par des importants réservoirs de biodiversité et des couloirs de migration. On retrouve un couloir ornithologique principal sur la majorité du territoire (Sud-Est), ainsi qu'un couloir secondaire au Nord-Ouest.



En ce qui concerne les migrations des chiroptères, le couloir principal est également situé au Sud-Est du territoire.

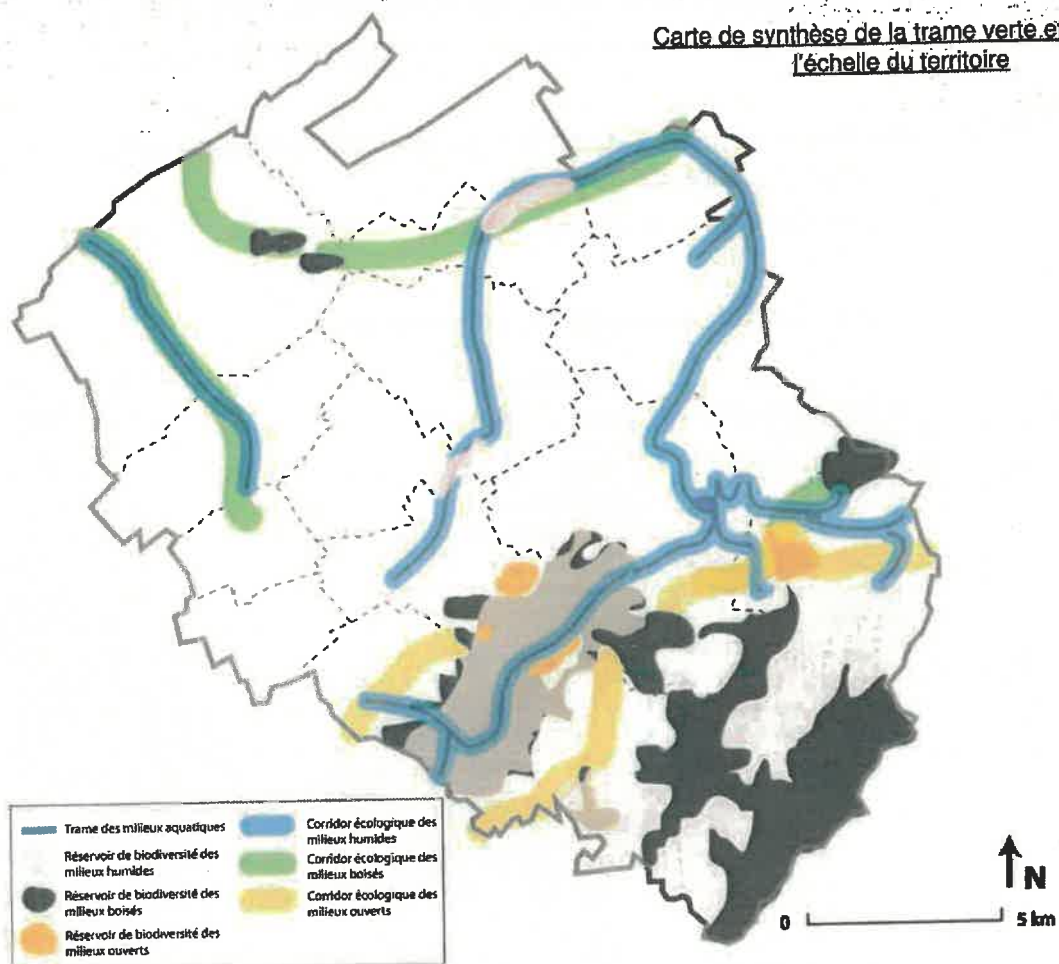


• **La trame verte et bleue**

Selon le décret n°2014-45 du 20 janvier 2014, le département de l'Aube est concerné par plusieurs continuités écologiques d'importance nationale :

- Milieux boisés,
- Milieux ouverts frais à froids,
- Milieux ouverts thermophiles,
- Migrations de l'avifaune.

Carte de synthèse de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire

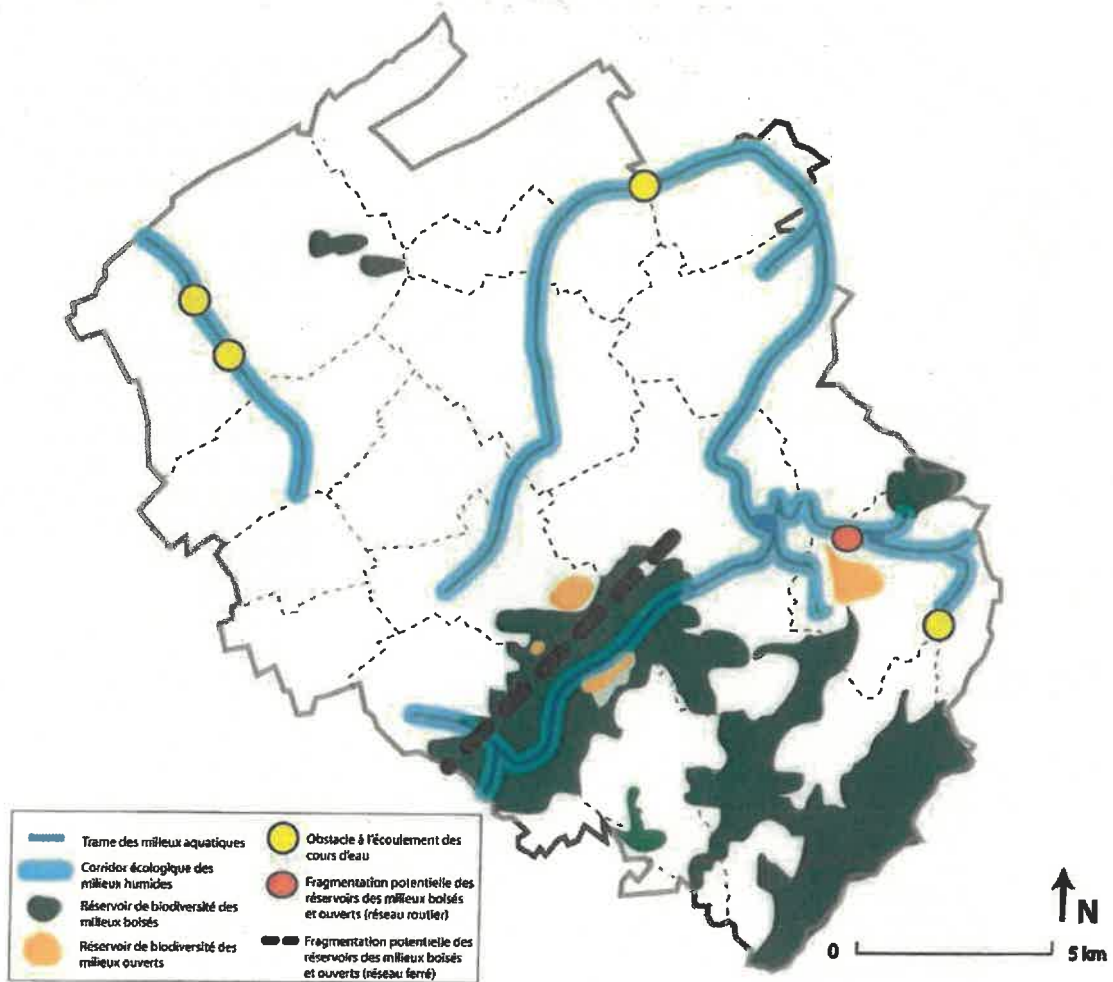


Le territoire intercommunal est concerné par plusieurs éléments de la trame verte et bleue dont :

- De vastes réservoirs de biodiversité des milieux humides,
- De vastes réservoirs de biodiversité des milieux boisés,
- De quelques réservoirs de biodiversité des milieux humides,
- Des corridors écologiques des milieux humides le long des cours d'eau,
- Des corridors écologiques des milieux boisés,
- Des corridors écologiques des milieux ouverts.

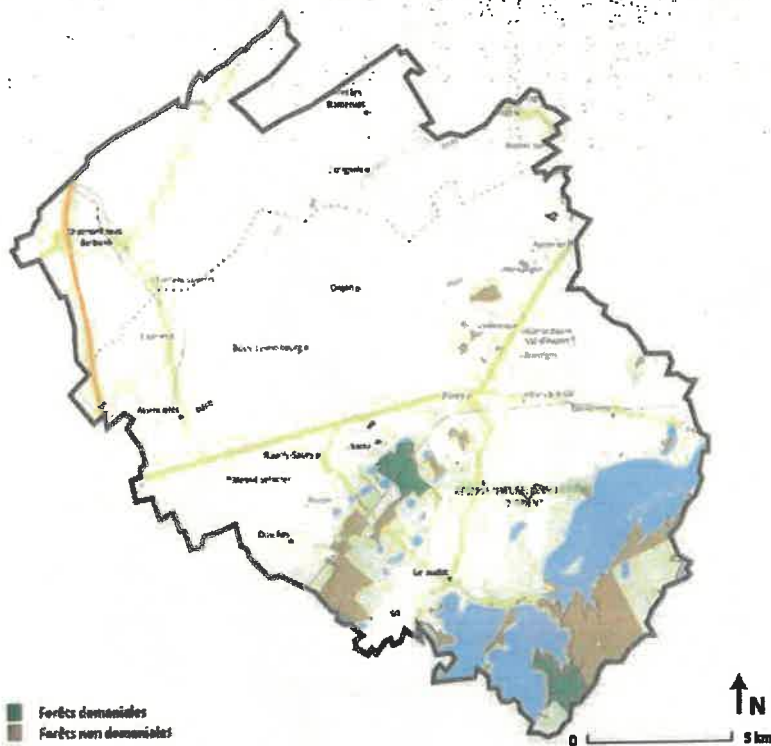
Sur le territoire, certaines fragmentations des continuités écologiques sont identifiées. Elles présentent, soit des obstacles à l'écoulement des cours d'eau, ou bien des potentielles fragmentations (éléments de rupture de la continuité des réservoirs et corridors) des milieux boisés et ouverts.

Schématisation des continuités écologiques



• Les espaces boisés et haies

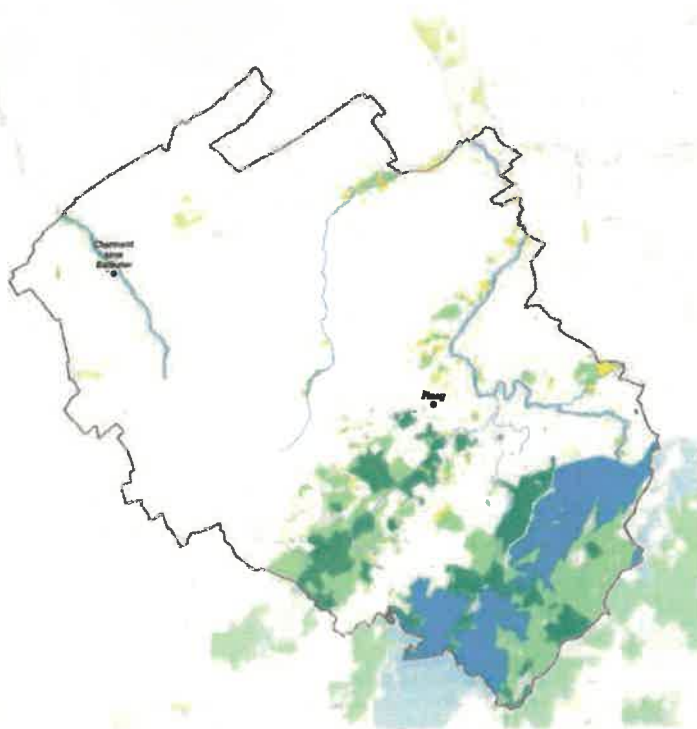
Le territoire intercommunal est composé de nombreux espaces boisés, on y retrouve plusieurs types de forêts : peupleraie, mélange de feuillus, mélange de conifères, chênes.



Le territoire compte des forêts domaniales, relevant du régime forestier. Il s'agit de la Forêt domaniale de Larivour située à l'Est des lacs et à Rouilly-Sacey.

75% de la surface boisée du territoire est couverte par la Charte Forestière du PnrFO, et 9% est couverte par un document de gestion durable soit 3043,89 ha d'espaces forestiers. Les espaces boisés sont complétés par de nombreuses prairies et haies situées dans l'espace agricole qui participent grandement à la circulation et au développement de la biodiversité.

Diagnostic de territoire - CC FLTC
Les boisements et les forêts

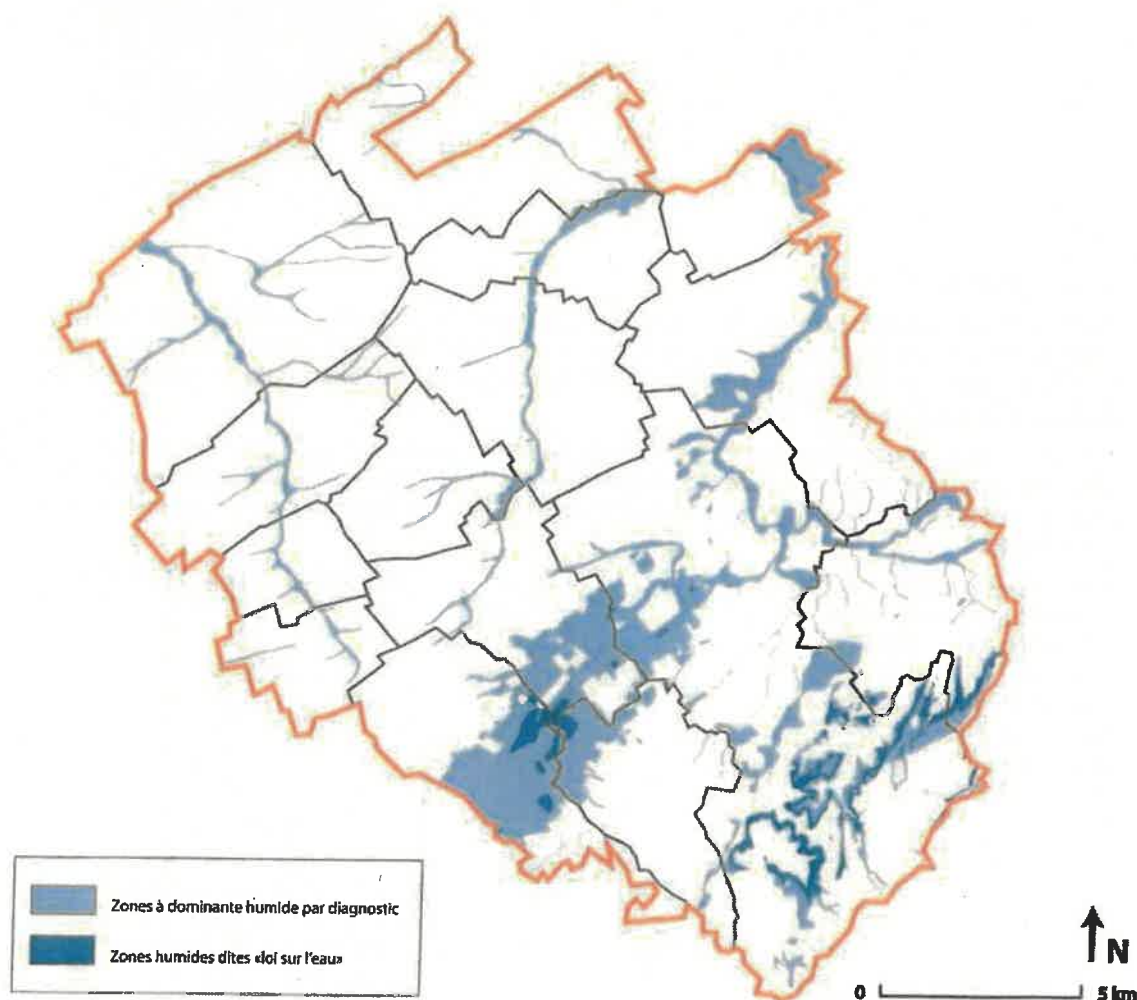


• **Les milieux aquatiques**

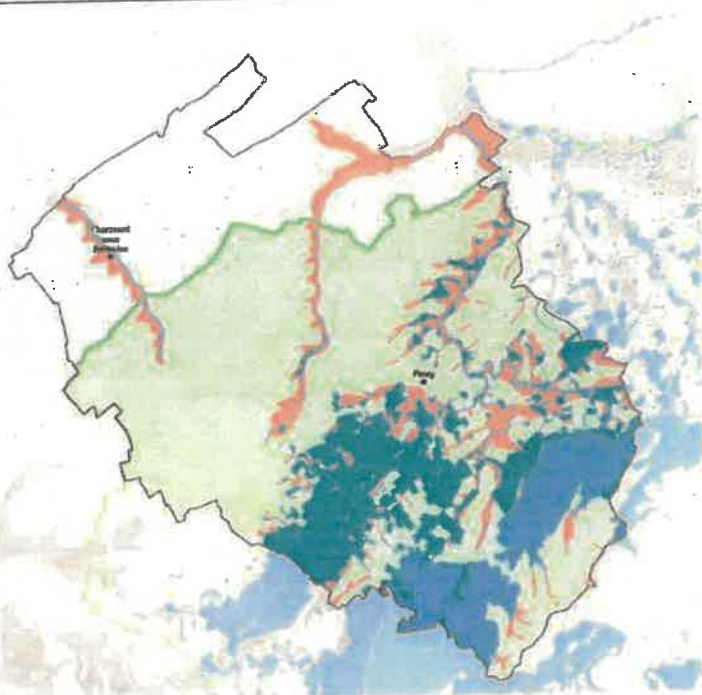
Les zones humides

La préservation des zones humides est une préoccupation à l'échelle mondiale ; ainsi, la DREAL Grand-Est dispose de deux cartographies régionales non exhaustives recensant les zones humides dites « loi sur l'eau » et les zones à dominante humide cf. carte schématique ci-dessous.

D'après la cartographie des Zones humides de la DREAL Grand-Est, il s'avère que le territoire est concerné majoritairement par des zones à dominante humide définies par diagnostic principalement sur la partie Est du territoire et le long des cours d'eau. Mais on retrouve également des zones humides dites « loi sur l'eau » principalement aux abords des lacs.



Des études poussées concernant les zones humides ont été effectuées par le PnrFO. Il en ressort deux types de zones humides : les Zones à Dominante Humide (ZDH) par modélisation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui représentent 4 236,06 ha, soit 13% du territoire, et les Zones Humides Effectives (ZHE) LEMA du PnrFO qui représentent 7 942,94 ha, soit plus de 25% de la surface du territoire.



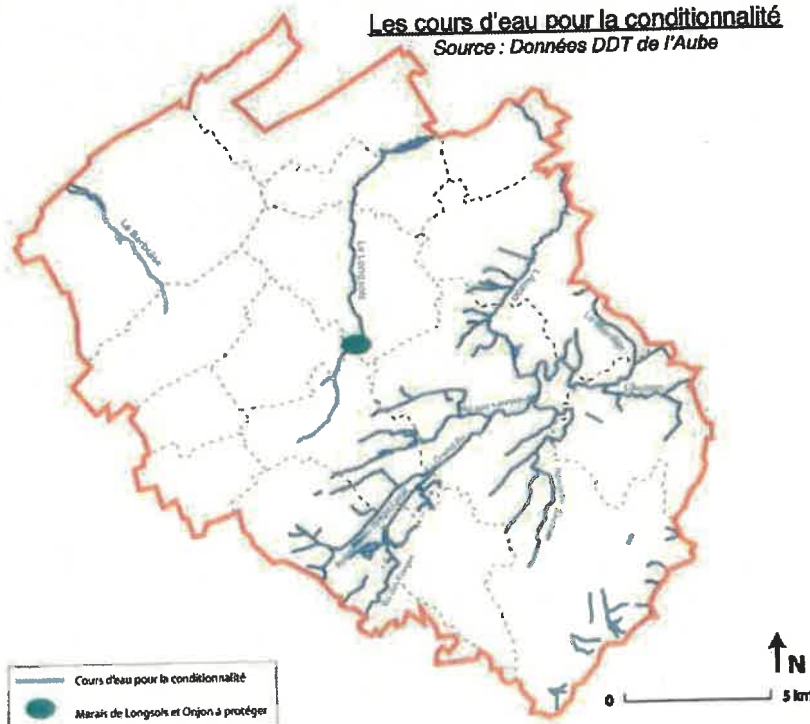
Les cours d'eau

La majorité des cours d'eau du territoire sont définis comme des cours d'eau pour la conditionnalité devant être bordés par des bandes enherbées de 5 mètres de part et d'autre des cours d'eau au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales. Ainsi, les cours d'eau du territoire pour la conditionnalité sont cartographiés sur la carte ci-contre.

Certains cours d'eau comme le Longsols nécessitent, selon la population, un nettoyage et un aménagement pour les mettre en valeur. Les communes de Longsols et Onjon disposent également d'un marais qu'il paraît important de protéger au titre du PnrFO par exemple pour qu'il conserve son caractère écologique.

La communauté de communes a conservé la compétence GEMAPI pour les cours d'eau le Longsols et la Barbuise. La collectivité souhaite engager une étude pour améliorer la situation.

Les cours d'eau pour la conditionnalité Source : Données DDT de l'Aube



Theme	Enjeux	Sur quoi agir ?	Atouts	Faiblesses	Actions
L'environnement et la biodiversité	Préserver le patrimoine naturel	La qualité du paysage	<ul style="list-style-type: none"> Présence de sites naturels reconnus Un patrimoine naturel de qualité et diversifié Des acteurs privés et publics menant des actions de valorisation de la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau peu mis en valeur Pas de gestion des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> Engager un Plan de Paysage pour un développement durable du territoire et garantir la conservation de la qualité paysagère grâce à un aménagement adapté. Promouvoir les labels environnementaux apportant une plus-value touristique auprès des acteurs concernés. Création d'un verger communal à Dosches autour de la nouvelle Grange. Organiser des ateliers environnement et biodiversité animés par des associations et/ou des professionnels (comme le PnrFO) pour sensibiliser la population à la faune et la flore qui l'entourent.
	Protéger et permettre de développer la biodiversité	Les continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Présence du PnrFO doté d'une compétence pédagogique Une trame verte et bleue bien développée à l'Est du territoire Présence de zones humides et de cours d'eau sur une bonne partie du territoire Présence de haies dans l'espace agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de programme de sensibilisation Points noirs des continuités écologiques : RD 960, obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau Un réseau de haies peu développé 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser et développer les continuités écologiques terrestres par l'entretien des paysages bocager et la plantation de haies le long de la RD960 (projet PnrFO). Restaurer les continuités écologiques aquatiques (cours d'eau et zones humides). Poursuivre le travail en lien avec le PnrFo sur l'implantation de haies bocagères.

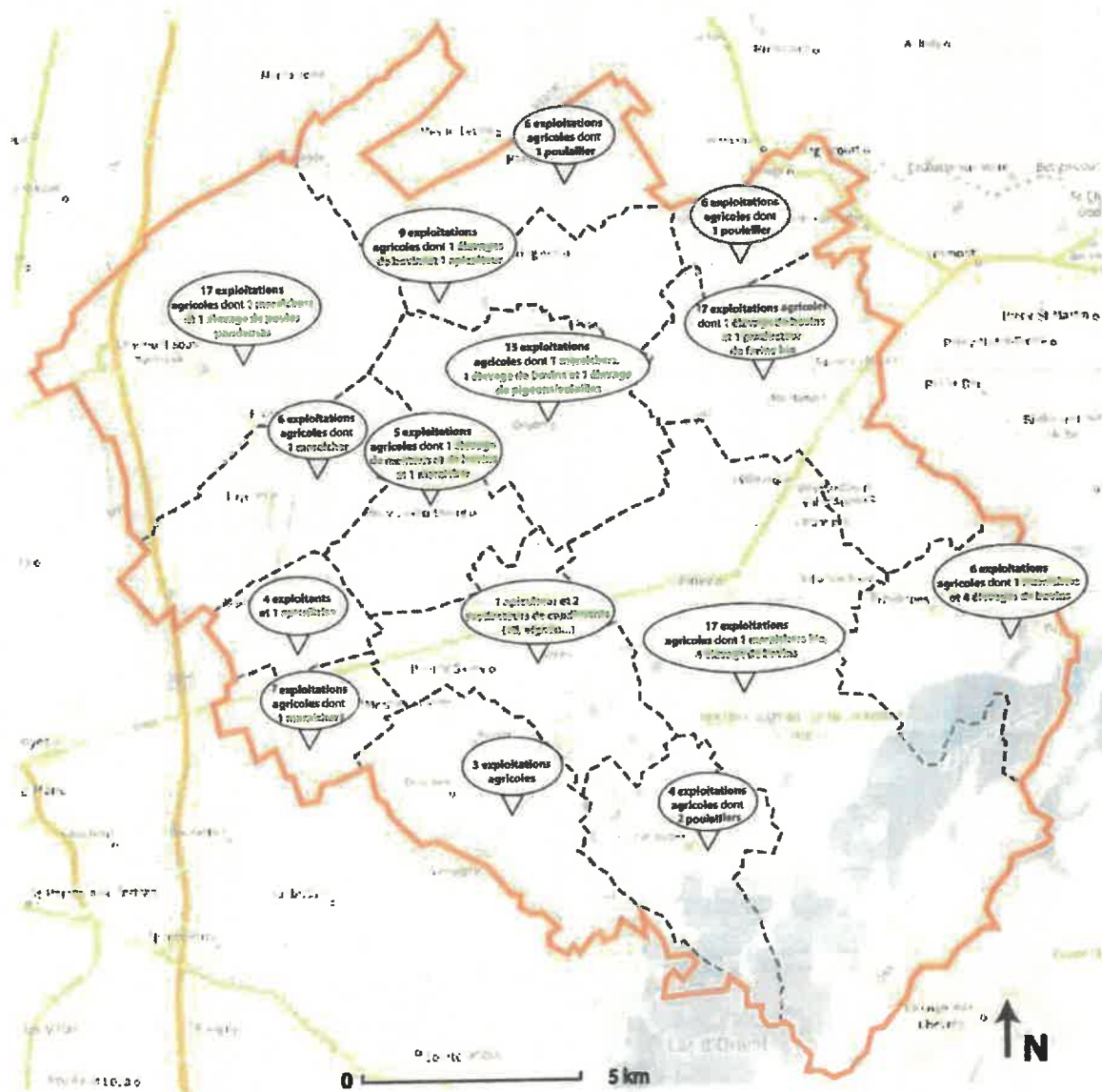
c) L'agriculture et l'alimentation locale

Sur le territoire de l'intercommunalité, la part des surfaces dédiées à l'agriculture demeure majoritaire. On notera donc la présence de grandes cultures de champs ouverts dites « d'openfields » tournées vers céréaliculture :

Cette production majoritaire est ponctuellement complétée par de l'élevage notamment bovin, ovins, et quelques cultures maraîchères.

Les agriculteurs exploitants représentent 7,8% des emplois à l'échelle intercommunale (INSEE).

La carte ci-contre recense toutes les exploitations agricoles à l'échelle de l'EPCI. Aussi, l'agriculture y est productive de richesses diverses. En effet, elle permet non seulement à pratiquement 8% de la population de travailler mais également de participer au renforcement de l'identité locale. L'agro-industrie est donc vectrice de produits locaux de qualité qu'il est possible de valoriser.

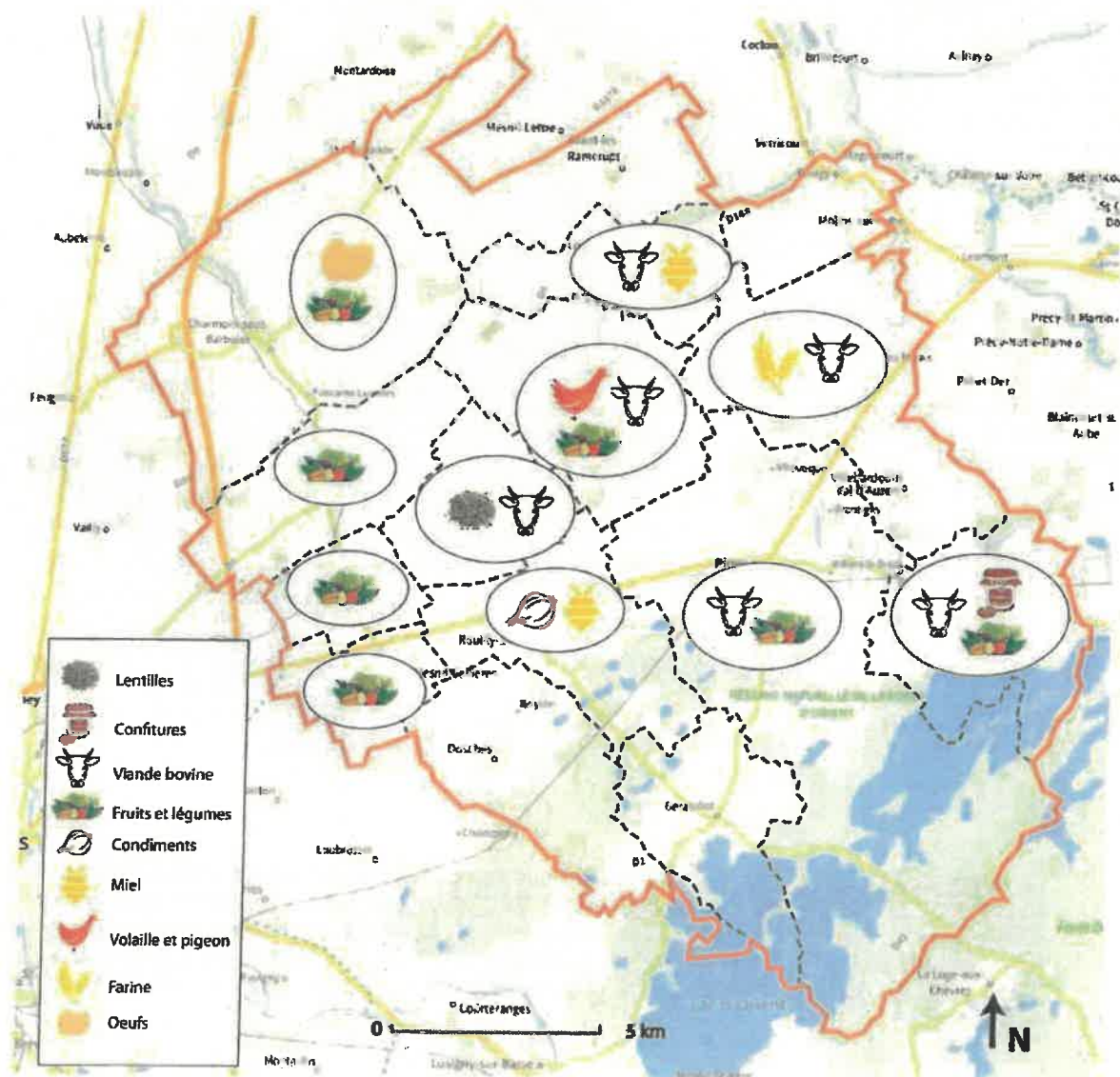


• **Un patrimoine agricole et gastronomique riche**

L'intercommunalité propose une offre de produits locaux qui rayonne à l'échelle de tout le territoire. Ceci constitue d'autant plus une opportunité pour la communauté de communes que l'on constate un regain d'intérêt pour les produits locaux depuis plusieurs années.

Il est donc possible de se fournir en œufs, en viande bovine et de volaille, en confitures, en condiments, en fruits et légumes, en miel et en farine directement sur le territoire de l'EPCI et donc en circuit court.

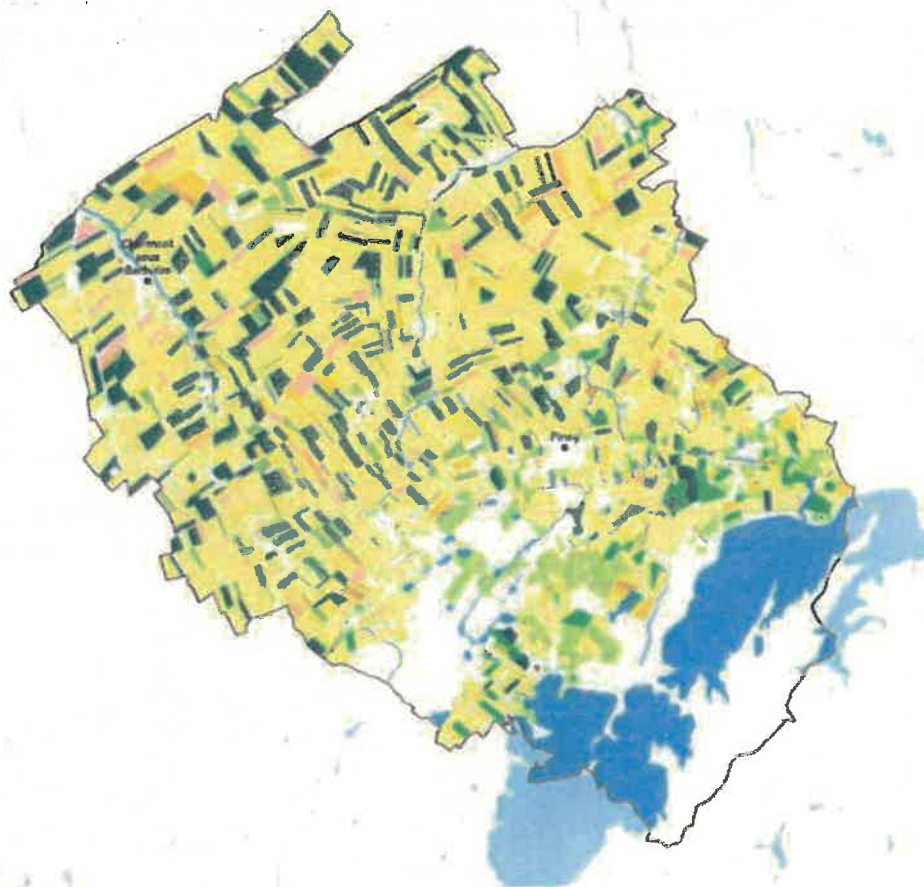
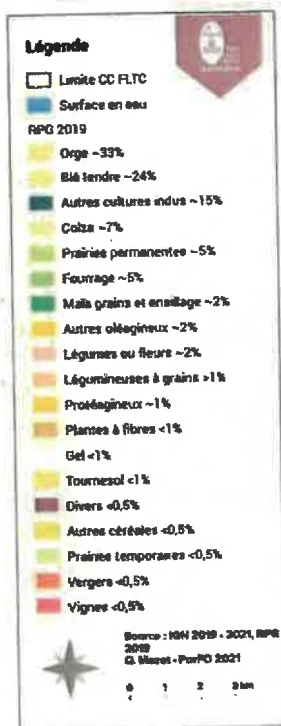
Il existe une importante diversité des productions sur les champs de grandes cultures avec principalement de l'orge et du blé tendre mais aussi du colza, tournesol ou du maïs par exemple. De la même façon, les productions maraîchères sont diversifiées entre asperges, lentilles et légumes et fruits de saison.



● **Un écotone entre terres, eaux et forêts**

La Communauté de Commune « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » doit son nom au fait que, sur son territoire, se rencontrent différents écosystèmes créant ainsi un équilibre fragile que l'on nomme « écotone ». C'est la raison pour laquelle il convient de préserver ces écosystèmes de transition qui font la particularité du territoire et sont des éléments structurants de son identité.

**Diagnostic de territoire - CC FLTC
Agriculture - RPG**

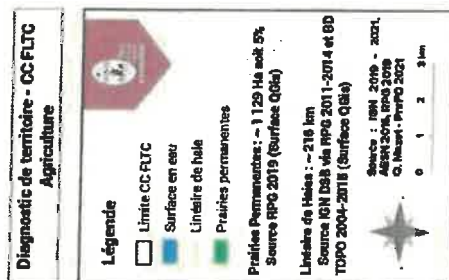
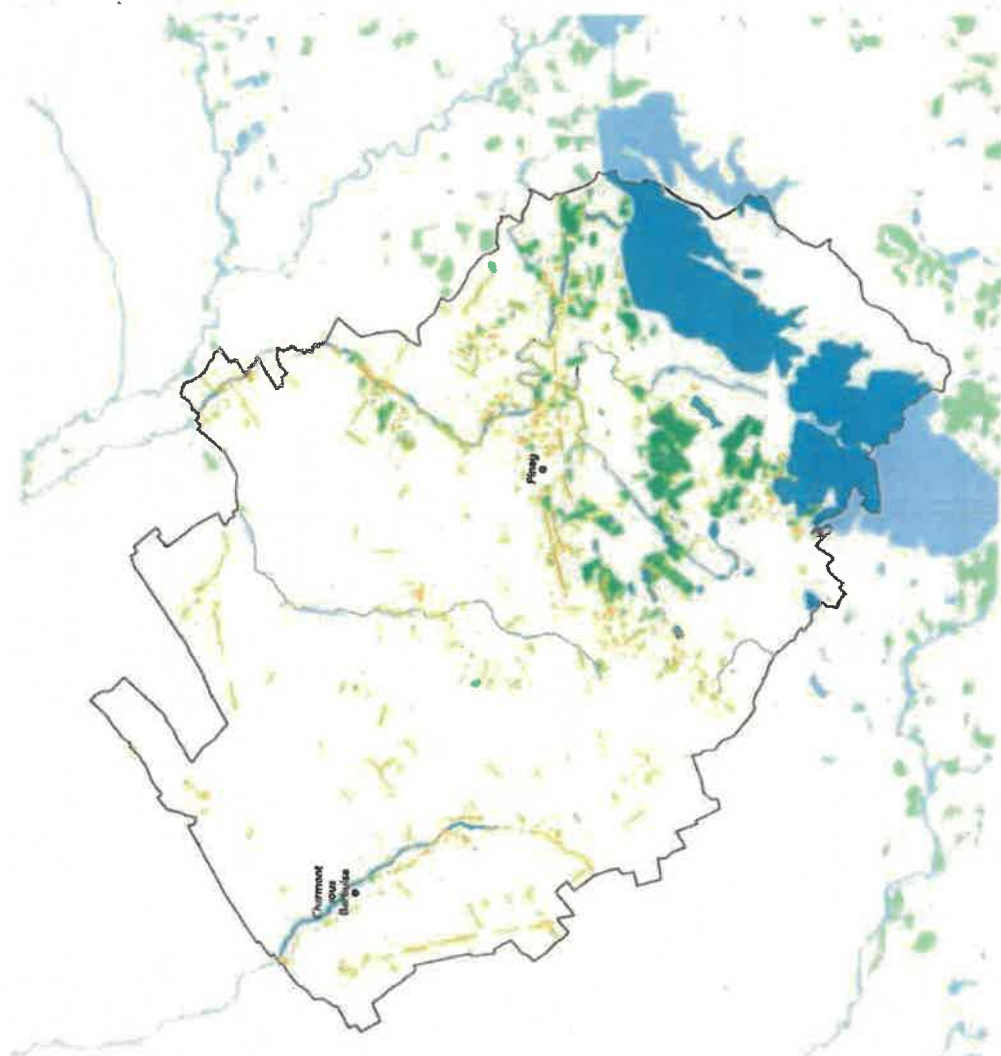


Le recensement effectué par le PnrFo indique que l'on trouve environ 5% de prairies permanentes et seulement 0,2% de prairies temporaires sur les 32 366 ha que représente l'EPCI. Ces prairies sont surreprésentées dans la partie humide du territoire et n'apparaissent que très ponctuellement dans la partie crayeuse. Des prairies riches et diversifiées améliorent la pollinisation des cultures à proximité, la qualité des produits de l'élevage, la qualité de l'air et du climat et servent « d'éponges » lors d'épisodes de pluies ou de crues.

On note également la présence de 216 km de haies bocagères qui structurent le parcellaire par endroits et permettent d'amorcer la transition entre terres et forêts au sud de l'intercommunalité. Les haies ont un rôle particulièrement important sur les parcelles en raison de leurs capacités à empêcher l'érosion des sols, à protéger du vent et des eaux. A cela s'ajoute des vertus paysagères certaines qui participent au paysage rural et à son identité.

On dénombre ici 1,5km de haies par km2 sur le territoire de la communauté de commune soit environ 4 fois moins que dans les régions où l'on en compte le plus comme le Calvados (6,2 km/km2). Par conséquent, il est important de considérer l'opportunité que représente le réemboisement pour la communauté de communes.

A côté du moulin de Dosches et sur la zone artisanale et économique de Charmont, il est envisagé la plantation de haies en lien avec les agriculteurs et la fédération des chasseurs



Communes	Type d'exploitation	Production	Distribution en circuit court
Assencières.	4 exploitants dont un apiculteur	Asperges, grandes cultures, miel	Asperges vendues en circuit court et micromarché en dépôt-vente
Avant-lès-Ramerupt	6 exploitants dont 1 poulailler	Grandes cultures, volaille	
Bouy-Luxembourg	5 exploitants dont 1 éleveur de moutons et de bovins et 1 maraicher	Grandes cultures, moutons, bovins allaitants, fruits et légumes de saison	Favorable au développement de circuits courts
Brévonnes	6 exploitants dont 1 maraicher et 4 éleveurs de bovin	Grandes cultures, légumes, bovin allaitant	Vente sur place de produits de la ferme
Charmont-sous-B.	17 exploitants dont 1 maraicher et 1 éleveur de poules pondeuses	Oufs, fruits et légumes de saison	Vente directe + marché tous les vendredis
Dosches	3 exploitants	Polyculture sans élevage	Favorable au développement de circuits courts
Géraudot	4 exploitants dont 2 poulaillers	Grandes cultures, volaille	Marché nocturne tous les mercredis de juin à août
Longsols	9 exploitants dont 1 éleveur de bovins et 1 apiculteur	Grandes cultures, bovins allaitant, miel	Favorable au développement de circuits courts
Luyères	6 exploitants dont 1 maraicher	Fruits et légumes de saison	Marché tous les jeudis
Mesnil-Sellères	7 exploitants dont 1 maraicher	Fruits et légumes de saison	Maraicher vend aux particuliers
Onjon	15 exploitations dont 1 maraicher, 1 élevage de bovins et un élevage de volaille	Fruits et légumes de saison Volaille (pigeons)	Maraicher vend sur place et viande de volaille vendue sur place
Piney	17 exploitants dont 1 maraicher bio et 4 élevages bovins	Grandes cultures, fruits et légumes de saison, bovins allaitants, viande de volaille	Vente avec l'AMAP, marché 1 fois par semaine, marché nocturne 1 fois par mois
Pougy	6 exploitants dont 2 poulaillers	Grandes cultures, asperges, miel, lentilles	Vente directe
Rouilly-Sacey	1 apiculteur et 2 producteurs de condiments	Grandes cultures, condiments (ail, oignons), miel	Favorable au développement de circuits courts
Val d'Auzon	17 exploitants dont 1 éleveur de bovins et 1 producteur de farine bio	Grandes cultures, Farine, bovins allaitants.	Vente aux particuliers à la ferme

Il existe une réelle demande de la population de produits locaux et de qualité. C'est la raison pour laquelle on trouve de plus en plus d'initiatives de micromarchés qui recréent du lien entre les producteurs et les consommateurs. Toutefois, aujourd'hui, ces initiatives ne sont pas structurées et peuvent donc parfois se faire concurrence alors qu'il pourrait exister une dynamique d'émulation entre ces marchés. De même, ces initiatives gagneraient à être mieux relayées et mises en valeur.

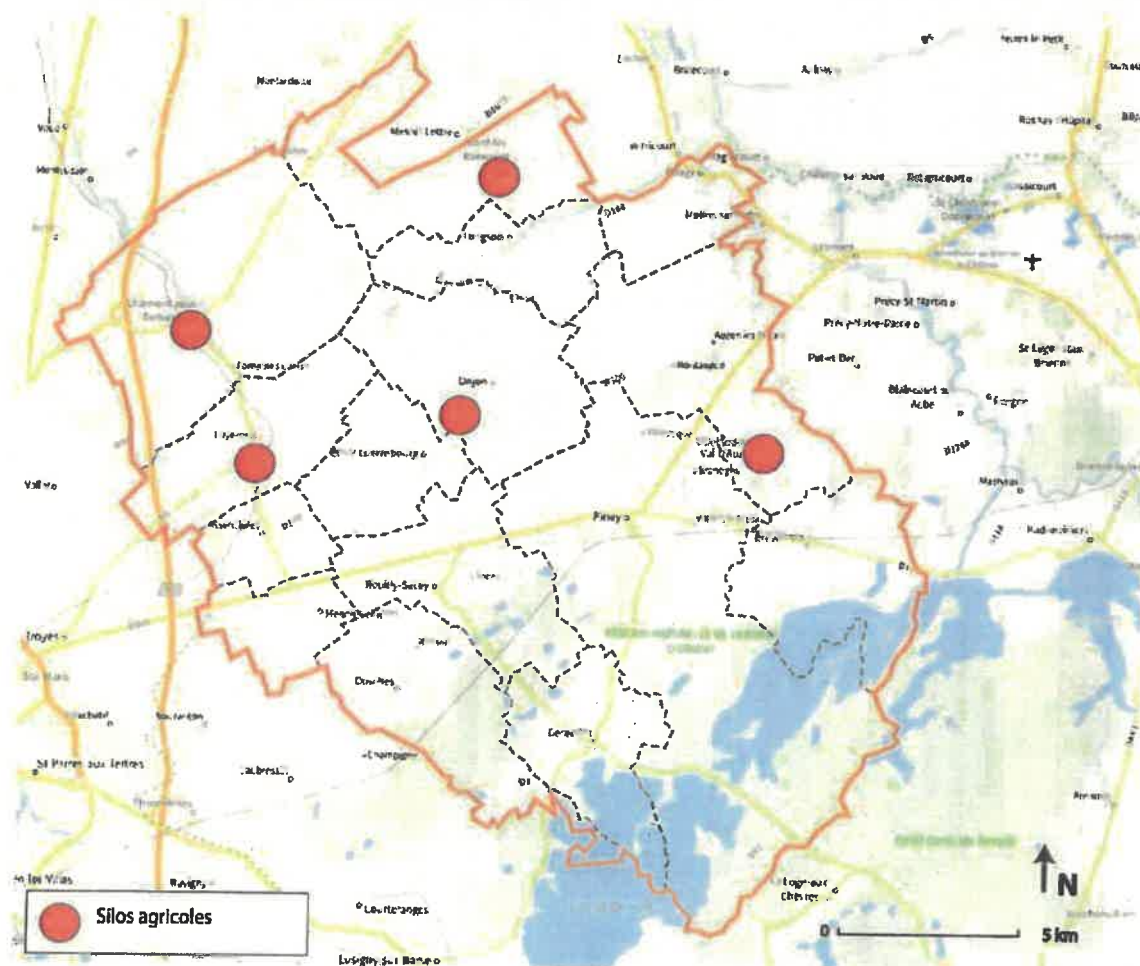
Ces initiatives mériteraient également d'être encouragées afin de recréer de la proximité entre producteurs et consommateurs. En effet, on note qu'il existe une sorte de barrière pour les clients à se rendre chez des producteurs privés et à laisser de côté l'anonymat des grandes surfaces.

Pour ce faire, le PnrFo a développé une marque Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient qui lui permet de mettre en avant les produits du terroir local ainsi qu'un onglet spécialisé sur son site internet permettant de regrouper les producteurs locaux.

• *L'agriculture, moteur du territoire*

De la même façon, l'agriculture s'envisage comme un véritable enjeu de la relance du territoire en raison du nombre de personnes qu'elle fait vivre au quotidien.

En effet, les agriculteurs représentent pratiquement 8% des actifs sur le territoire. A ce chiffre il faut ajouter les salariés et les saisonniers des silos agricoles présents sur 5 des 11 communes de l'EPCI, les salariés des entreprises de transport des céréales en silo.



Enjeu	Objectifs	Sur quel agir ?	Atouts	Faiblesses	Actions
<p>L'agriculture</p>	<p>Développer l'alimentation locale en circuit court.</p>	<p>Les exploitations agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Productions de qualité • Fruits et légumes de saison • Création d'emplois directs et indirects 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre locale morcelée • Livraison 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les métiers de l'agriculture
	<p>Les cantines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec les producteurs • Fait fonctionner l'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à produire pour autant d'enfants • Peut occasionner un surcoût 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de la sensibilisation alimentaire dans les écoles 	
	<p>La vente directe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression des intermédiaires • Contacts humains • Indépendance des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives privées peu connues • Micromarchés pas organisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux informer sur les initiatives privées • Mutualiser les actions de micromarchés pour une offre plus lisible • Mise en place de distributeurs de produits locaux 	
<p>Vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement.</p>	<p>Les labellisations environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Labels peu connus du public • Peu de labels « bio » 			

d) Consommation d'espaces et aménagement du territoire

En matière d'urbanisme, il est important que les communes puissent connaître leur situation en termes d'espaces consommés et de potentiel constructible.

Pour cela, les principales ressources à exploiter sont les documents d'urbanisme réglementaire comme les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Cartes Communales (CC) qui inventorient le potentiel constructible des communes et les zones actuellement urbanisées.

Le PTRTE est également l'occasion de dresser le bilan de l'urbanisme intercommunal. Bilan encore partiel dans la mesure où certaines communes ne disposent pas d'un document d'urbanisme réglementaire.

• **Planification, documents d'urbanisme et aménagement du territoire**

La Communauté de Communes a bien compris l'opportunité que représentent les documents d'urbanisme réglementaire (PLU ou Carte Communale) pour la planification et le futur des communes.

Les documents d'urbanisme permettent non seulement d'avoir la main sur les constructions sur les territoires des communes mais aussi aux élus de mieux connaître les problématiques qui sous-tendent les terres qu'ils occupent. Cela permet, grâce à une étude fine de l'histoire de la commune, de ses dynamiques, de ses contraintes et de son potentiel d'apporter une réponse non standardisée, qui mette en valeur le potentiel de la commune.

De la même façon, la réponse apportée est une réponse collective, co-construite avec les administrés lors de moments d'échanges et à l'écoute de problématiques multiscales.

Les communes de la Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne se sont d'ores et déjà, pour la plupart, munies de documents d'urbanisme :

- Assencières : PLU approuvé en 2006
- Avant-lès-Ramerupt : PLU approuvé en 2004
- Brévonnes : PLU approuvé en 2018
- Charmont-sous-Barbuise : PLU approuvé en 2017
- Dosches : PLU approuvé en 2016
- Géraudot : PLU approuvé en 2008
- Luyères : PLU approuvé en 2021
- Mesnil-Sellières : PLU approuvée en 2013
- Piney : PLU approuvé en 2018
- Rouilly-Sacey : PLU en cours d'élaboration
- Val d'Auzon : PLU en cours d'élaboration
- Longsols : Carte communale approuvée en 2012
- Bouy-Luxembourg : Règlement National d'Urbanisme
- Onjon : Règlement National d'Urbanisme
- Pougy : Règlement National d'Urbanisme

Ainsi, la majeure partie des communes seront dotées d'ici 2023 de documents d'urbanisme. Les communes dotées de documents de planification participent à la maîtrise de l'étalement urbain et à la réduction de la consommation des espaces.

Il convient de souligner que les communes disposant d'un PLU ou d'une carte communale et celles qui ont décidé de se doter d'un tel document seront encore mieux préparées à l'élaboration d'un PLU qui sera le document d'avenir du territoire. Les communes seront ainsi prêtes (sauf trois d'entre elles) notamment en ayant acquis le vocabulaire et maîtrisé les enjeux de l'élaboration de cet outil et de la réduction de la consommation des espaces.

- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

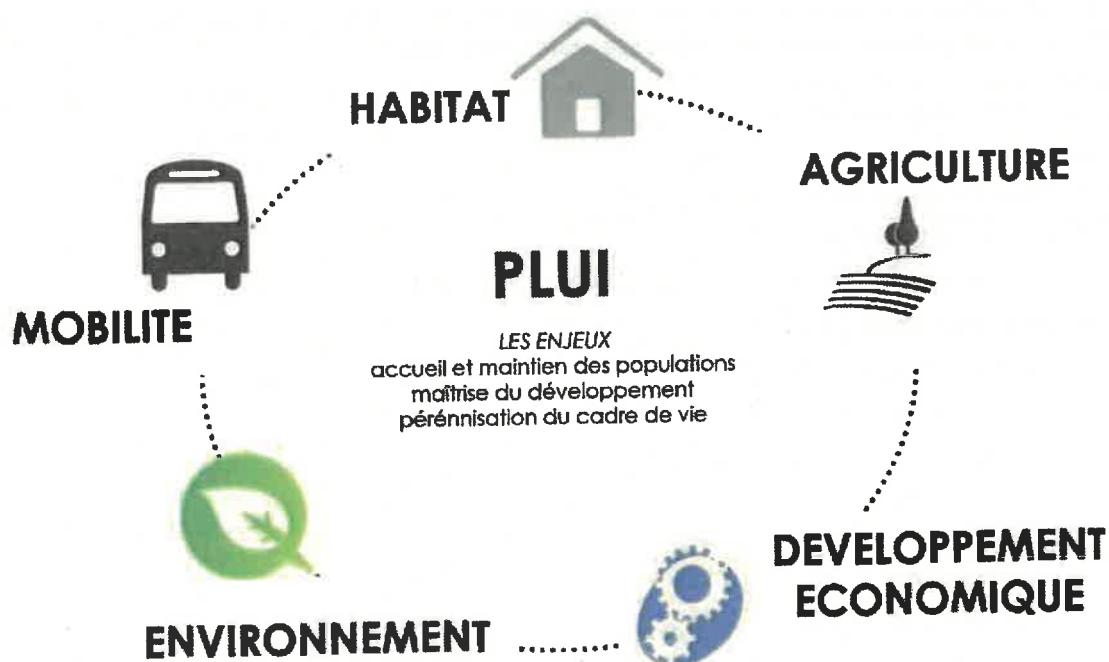
En matière d'urbanisme, l'outil mis à la disposition des communes pour mettre en cohérence les territoires à l'échelle intercommunale est le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Il existe, à l'heure actuelle, une certaine forme de réticence des communes à lancer une procédure d'élaboration du PLUi avec des arguments qu'il est tout à fait possible d'entendre. En effet, les communes craignent souvent de perdre leurs prérogatives et que les décisions primordiales pour leur commune ne soient plus de leur ressort. Toutefois, cette crainte vient également d'un manque d'information sur ce qu'est réellement le PLUi et de la manière dont il est possible de le déployer sur un territoire.

Le PLUi permet de piloter des projets de plus grande ampleur en décuplant les moyens pouvant être mis en œuvre; de faire des économies d'échelle pour les communes, de renforcer l'esprit communautaire au sein de la communauté de communes et d'utiliser les compétences de tous pour mieux appréhender la complexité de l'élaboration d'un document d'urbanisme.

De plus, le PLUi doit être vu comme un outil malléable au service de l'EPCI. Ainsi il ne signifie pas nécessairement la perte de souveraineté de la commune. Il s'agit, en réalité, bien plus d'un partage de la compétence urbanisme avec l'ensemble des élus de la communauté que d'un abandon pour les communes de leur compétence. De la même façon, la commune n'est pas dessaisie de sa compétence en matière de permis de construire.

Le PLUi doit donc être un projet co-construit, où les communes sont investies dans la réalisation du document.



• Activités économiques

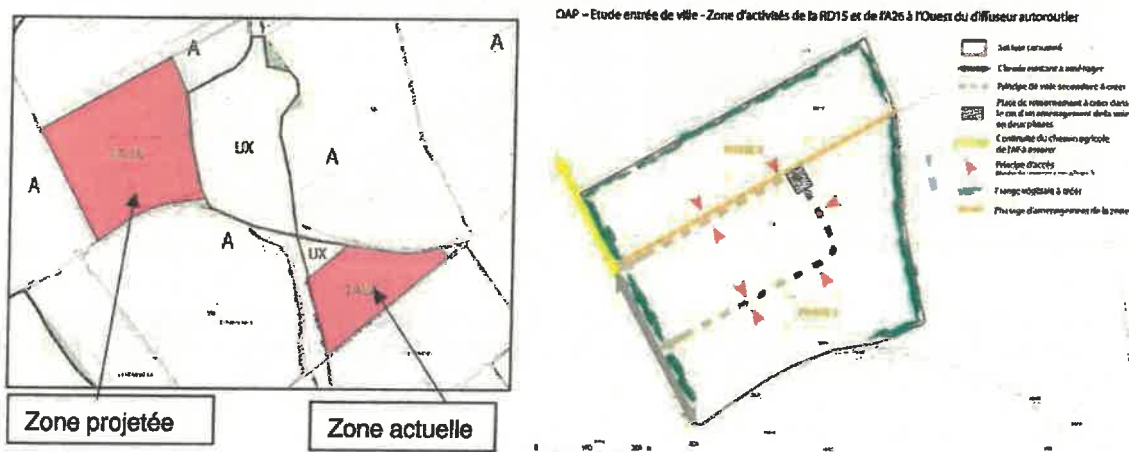
La Communauté de Communes a la **compétence sur les zones d'activités** ; ces dernières se trouvant sur les pôles de Charmont-sous-Barbuise et Piney.

A Piney se trouve une zone d'activités dite « ZAE des Plants » située en entrée du bourg (Nord-Ouest), depuis Troyes (dont le foncier est intercommunal). L'entreprise **PORTEC industry**, présente au sein de la zone va acquies à l'automne 2019 le foncier encore disponible (soit 2 hectares). De ce fait, la ZAE ne présente plus de potentiel permettant d'accueillir de nouvelles entreprises.

Ainsi, il sera nécessaire d'élaborer une nouvelle réflexion foncière sur la commune de Piney pour permettre l'installation de petites et moyennes entreprises et la réhabilitation de bâti industriel en friche.

La zone d'activités de Charmont-sous-Barbuise située en entrée Nord (RD8) depuis Montsuzain, n'offrant plus de potentiel mobilisable, il a été décidé la création de **nouvelles zones d'activités** à proximité de l'autoroute A26. Une première zone d'environ 12 hectares a été identifiée pour « désengorger » le centre de Charmont et permettre au garagiste, au menuisier de se développer sur un espace dédié. Mais cette surface est insuffisante au regard des besoins à l'échelle intercommunale voire départementale. Pour cela, une réflexion a été menée pour la création à proximité de l'autoroute d'une zone d'activité structurante d'environ 25 hectares.

Ci-dessous, carte de localisation des zones d'activités :



Au nord, la zone d'activités structurante a fait l'objet d'une réflexion de programmation et d'intégration paysagère ; cf. schéma d'aménagement ci-dessus à droite.

Le PLU du Charmont a été révisé pour intégrer ce projet.

L'aménagement de ces nouvelles zones d'activités est donc une nécessité et opportunité pour le territoire, en matière d'accueil d'entreprises et de création/maintien d'emplois ; notamment pour le développement d'un tiers-lieu ou d'un espace de coworking qui permettrait aux habitants de ce territoire à dominante rurale, de limiter les déplacements vers l'agglomération et donc de redynamiser l'emploi local.

- **Lieux en mutation :**

Un potentiel foncier mobilisable :

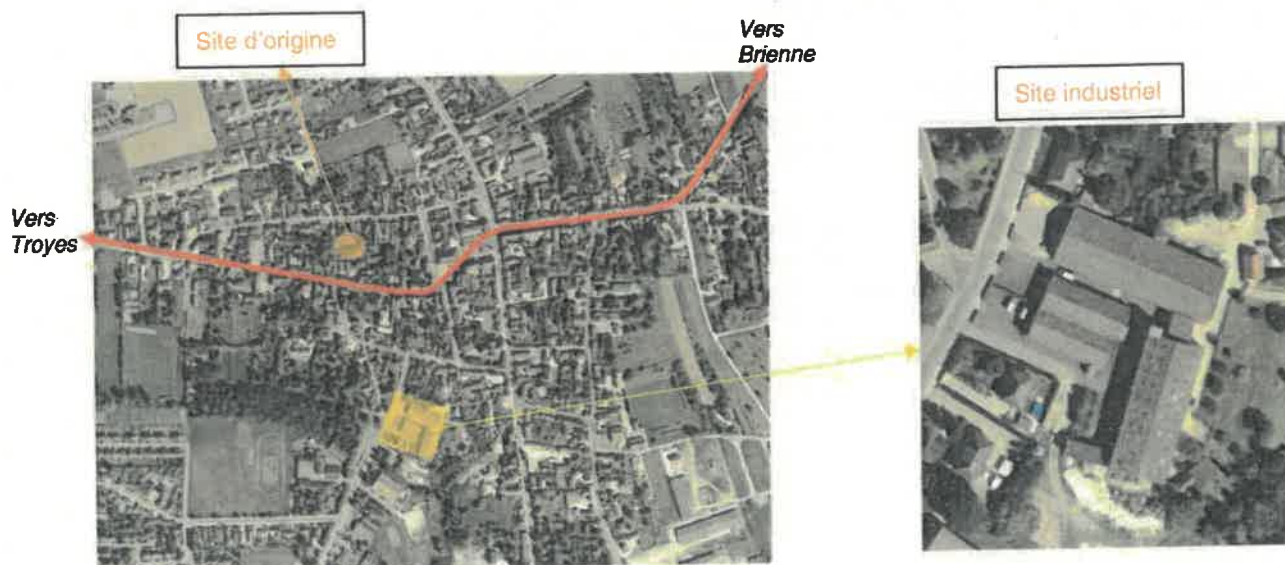
A Piney, il y avait une entreprise de fabrication de jouets et ours en peluche. En effet, en 1919, Emile Thiennot, qui, jusque-là travaillait pour Pintel, crée sa propre compagnie à Piney, dans l'Aube, sous la marque "Le Jouet Champenois". C'est cette année-là qu'il reçoit une médaille au concours Lépine. En 1957, la marque change d'appellation et devient "Création Tieno". Thiennot fabrique alors des ours en peluche synthétique destinés aux bébés ainsi que des reproductions de ses anciens modèles jusqu'à la fermeture de son usine en 1993.

C'est un savoir-faire exceptionnel et des créations originales qui ont été produites dans le village de Piney.

Exemples de « Peluches Tieno »

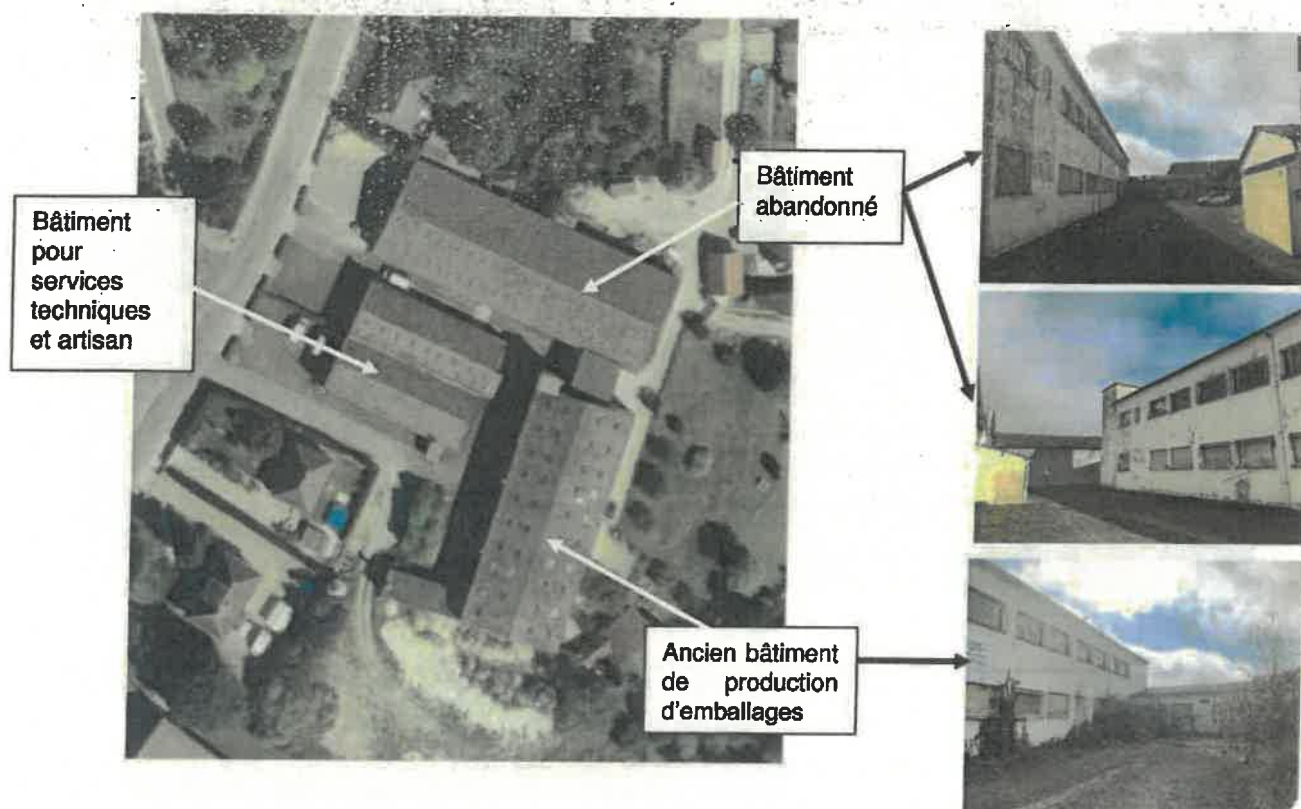


L'activité a débuté au centre du village dans un bâtiment de la famille. Pour se développer et accueillir l'ensemble des ressources humaines et le matériel de production, un site dédié sur une surface de 7 000 m² environ a été créé au sud du bourg.



Une partie du site de production a été repris à la fin des années 90 par une entreprise d'emballage et de sacs en plastique. Cette dernière a malheureusement aussi fermé ses portes.

Un autre des bâtiments sert aux services techniques de Piney et de la communauté de communes, tandis qu'une petite unité est dédiée à une entreprise artisanale de réparation et d'entretien de lames, scie,...



Il ne reste aujourd'hui rien de cette histoire singulière, hormis dans les mémoires de certains et dans l'ouvrage de M. Thiennot tiré à quelques trop rares exemplaires.

L'enjeu aujourd'hui réside d'une part, dans le potentiel foncier mobilisable et mutable au centre de la commune de Piney et, d'autre part, dans la mise en valeur de cette « histoire » alors que l'on met en valeur les savoir-faire, la ré-industrialisation.

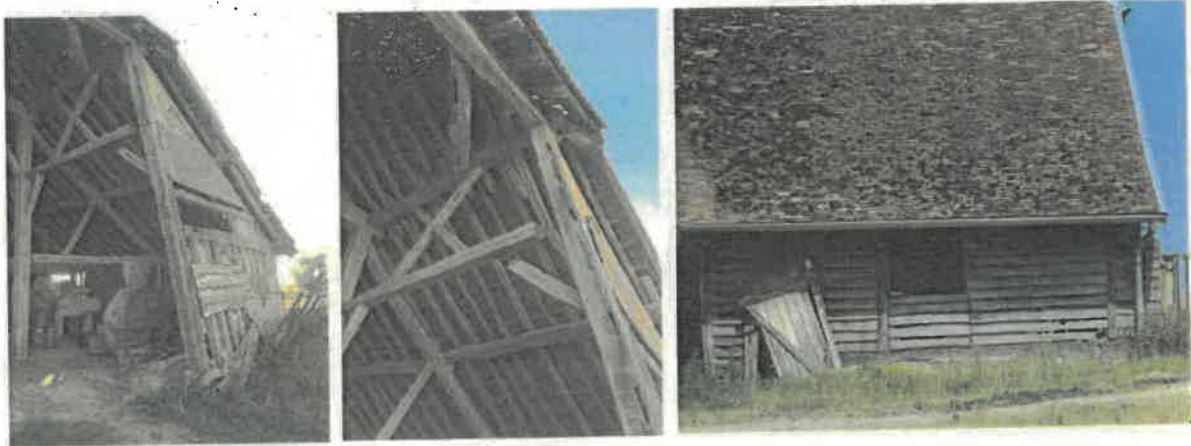
L'histoire de cette aventure industrielle aux métiers d'exception mérite d'être racontée et valorisée au sein du tissu touristique local, voire redonner des envies de création.

Une économie circulaire à développer :

Sur le territoire, on recense de nombreux bâtiments anciens très dégradés dont certains ne sont plus en état d'être restaurer voire menacent ruine.

Il s'agit souvent d'anciennes granges ou de maisons en pans de bois abandonnées ou dont le cout d'entretien est si élevé que les propriétaires les ont négligées.

Pour autant ces bâtiments représentent à la fois une ressource de matériaux et leur emprise du foncier mobilisable pour un autre usage.



Une première réflexion avait été engagée avec le PnrFO pour éventuellement permettre de mettre en relation, des propriétaires de grange avec des personnes à la recherche de ce type de bâtiments pour les reconstituer à un autre endroit et soit resservir de grange, soit de hall dans un village,

Une seconde réflexion est de créer un recensement de ces bâtiments qui constituent une ressource de matériaux ; poutres, tuiles, ... que des artisans ou personnes à la recherche de ce type de matériaux pour restaurer ou construire.

En cette période de manque de ressources mais aussi à plus long terme pour éviter de chercher des matériaux loin ou de déboiser pour en créer, l'objectif est de pouvoir mettre à disposition ces matériaux en les maintenant sur le territoire.

Enfin, il s'agit, comme les friches industrielles de permettre un renouvellement du foncier le cas échéant en fonction de la localisation du bâtiment.

IV. Synthèse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Patrimoine culturel et naturel exceptionnel</p> <p>Présence de trois lacs d'importance nationale/européenne</p> <p>Agriculture productive de richesses</p> <p>Tissu associatif développé lié à des équipements nombreux</p> <p>Collectivités engagées</p> <p>Cadre de vie de qualité</p> <p>Paysages permettant d'accueillir des activités en toutes saisons</p> <p>Accès au territoire par l'autoroute</p> <p>Territoire desservi par la RD960 (Troyes-Saint-Dizier)</p> <p>Un fort attachement au territoire et une dynamique locale</p>	<p>Problème de mobilité et dépendance à l'automobile (manque de transports collectifs)</p> <p>Attractivité des professionnels</p> <p>Accueil de jeunes ménages/actifs</p> <p>Peu de structures dédiées aux jeunes/adolescents</p> <p>Manque de commerces de proximité</p> <p>Pas d'identité propre du territoire car hétérogénéité entre la Champagne Humide et la Champagne Crayeuse</p> <p>Absence de modes doux (chemin piétonnier et cycles) notamment dans les bourgs-centres pour accéder en sécurité aux équipements, commerces et services, et dans les villages environnants</p> <p>Equipements publics énergivores</p> <p>Une mise en réseau des initiatives inexistante (médiathèques, sports, ...)</p> <p>La proximité avec Troyes pour les communes de l'Ouest/Nord-Ouest)</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Une friche industrielle avec une histoire singulière à valoriser</p> <p>Des bâtiments anciens formant une ressource de matériaux et de foncier pour le développement d'une économie circulaire</p> <p>Développer la "Silver economy" en prenant en charge le vieillissement de la population -avec notamment la création de logements avec assistance, la domotique, ...)</p> <p>Habitat inclusif</p> <p>Fort potentiel touristique</p> <p>Communication et promotion du cadre de vie</p> <p>Economie touristique et culturelle</p> <p>Produits du terroir nombreux à valoriser via la restauration</p> <p>Mutualisation des micromarchés</p> <p>Emergence de projets citoyens et participatifs</p> <p>Développement des NTIC à l'échelle du département</p> <p>De nouveaux modes de déplacements car la jeunesse n'a plus d'attachement à "l'objet voiture"</p> <p>Voir ferrée Troyes-Brienne-Vitry</p>	<p>Dégradation du parc de logements</p> <p>Coût des travaux de réhabilitation</p> <p>Difficulté de financement des projets des collectivités</p> <p>Tourisme peu rémunérateur</p> <p>Départ de jeunes actifs vers des territoires plus attractifs notamment en termes d'emplois et de mobilité</p> <p>Pas de connaissance en matière de qualité de l'air et niveau de nuisances sonores en certains lieux</p> <p>Manque de communication et de mutualisation sur les actions et initiatives locales : événements sur le territoire : spectacles, théâtres, médiathèque, mais aussi sur les ventes en direct dans les fermes, ...</p>

V. Stratégie de développement du territoire

Comme nous avons pu le voir, le territoire dispose d'un potentiel exceptionnel et il convient d'organiser sa relance économique et sa transition écologique de façon conjointe.

En effet, la présence du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient sur plus de 75% du territoire ancre les problématiques de préservation au cœur des préoccupations des politiques publiques. Le Parc constitue donc un allié d'importance dans cette perspective de transition écologique.

De la même façon le contrat de ruralité établi en 2020 montre la dynamique de relance rurale dans laquelle s'inscrit le territoire. Ce PTRTE n'en est que la continuation logique.

L'objectif principal, suite à un diagnostic territorial étoffé et une connaissance précise des enjeux locaux est de proposer un ensemble d'actions fonctionnant en réseau pour établir une stratégie de relance et d'innovation rurale grâce à tous les outils à disposition de l'intercommunalité.

Cette stratégie s'articule autour de différents thèmes qu'il ne faut pas pour autant isoler puisque chaque action participe et est nécessaire à la stratégie globale.

Les thèmes isolés pour cette action sont :

- La mobilité et la santé
- L'énergie et les bâtiments
- La valorisation de l'agriculture et des circuits courts
- L'environnement, la biodiversité et l'utilisation des sols

Au travers de ces thèmes, on notera que l'ambition Intercommunale est de mettre en valeur des forces bien présentes sur le territoire mais parfois méconnues ou qui ont été rendues moins visibles par l'action du temps. Egalement, l'idée est de développer une économie circulaire sur le territoire permettant ainsi de le rendre un peu plus autonome. Surtout, de montrer que d'un seul élan il est possible de protéger, mettre en valeur et relancer le territoire.

VI. Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

FICHES ACTIONS

A. Mobilité et Santé

- A.1. - Développer des itinéraires doux sous la forme de boucles dans le territoire
- A.2. - Fortifier durablement la santé des habitants sur le territoire
- A.3. - Pour une meilleure qualité de l'air en 2030 et une meilleure information du public
- A.4. - Améliorer la motilité (capacité à être mobile) des habitants du territoire pour mieux desservir les équipements intercommunaux

B. Energie et Bâtiments

- B.1. - Encourager le réemploi et la réutilisation des matériaux et productions de la construction
- B.2. - Accompagner le territoire dans son projet de rénovation énergétique
- B.3. - Rénover des bâtiments publics
- B.4. - Encourager la réhabilitation des friches urbaines et industrielles

C. Valoriser l'agriculture et les circuits courts

- C.1. - Développer l'approvisionnement local et durable de la restauration collective publique et privée, sensibiliser les citoyens aux régimes alimentaires favorables à la santé et l'environnement
- C.2. - Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique en milieu rural

D. Environnement, biodiversité, et utilisation des sols

- D.1. - Favoriser les continuités écologiques terrestres par l'entretien des paysages bocagers
- D.2. - Restaurer les continuités écologiques aquatiques
- D.3. - Modérer la consommation d'espaces (envisager un PLUi)

A. Mobilité et santé :

• A.1. - Développer des Itinéraires doux sous la forme de boucles dans le territoire

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la part des déplacements en vélo à l'échelle de l'EPCI - Améliorer indirectement la qualité de l'air - Améliorer la santé des habitants - Reconnecter des espaces par des modes doux - Porter une réflexion sur la traversée de Géraudot - Mise en valeur touristique du territoire - Faire redécouvrir son territoire - A terme, connecter les villages entre eux et les relier à la vélovoie actuelle. - Redonner une autonomie à ceux qui ne conduisent pas (les plus jeunes et ceux qui ne sont pas titulaires du permis de conduire).
Description de l'action	<p>A partir du diagnostic cyclable territorial, le PTRTE s'attache à mettre en lumière les voies cyclables déjà existantes, les atouts et les contraintes du territoire ainsi que les besoins des usagers auxquels il conviendra de répondre dans le futur</p> <p>1. Elaborer un schéma directeur cyclable Le schéma directeur cyclable est un outil de planification des actions à mettre en œuvre dans le but de répondre aux orientations d'aménagements localisées. L'idée est de garantir une offre de qualité, qui réponde aux besoins des habitants tout en garantissant la sécurité des usagers. Celui-ci devra notamment comprendre : la réflexion menée sur la traversée de Géraudot par la vélovoie, la création de bornes de recharges de vélo sur la plage de Géraudot et la création de voies cyclables dans les communes pouvant rejoindre l'actuelle vélovoie,</p> <p>2. Rédiger un programme pluriannuel d'actions Le programme pluriannuel d'actions doit idéalement aborder tous les aspects du système vélo pour que l'usage du vélo se développe effectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des fiches récapitulatives opérationnelles par itinéraire et un plan pluriannuel d'investissement permettant d'avoir une feuille de route des étapes à franchir pour la mise en œuvre opérationnelle • Des actions de développement du stationnement vélo • Des actions de sensibilisation et de promotion du vélo vers les habitants et les employeurs • Le développement du service vélo
Partenaires	<p>DREAL, DDT, France mobilités, Ademe et Cerema</p> <p>Consulter les associations de cyclistes pour leur expertise d'usage</p> <p>Impliquer les citoyens dans la définition de la stratégie territoriale de développement du vélo.</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

• **A.2. - Fortifier durablement la santé des habitants sur le territoire**

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès aux soins sur le territoire, la qualité de vie et l'environnement - Faire vivre le contrat local de santé - Créer une synergie autour des autres actions du PTRTE : sur la mobilité, sur l'alimentation, la qualité de l'air, l'environnement, et l'agriculture plus vertueuse
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'accès aux soins Poursuivre les travaux d'agrandissement de la maison pluridisciplinaire de Piney. Afin d'attirer des praticiens en milieu rural, il est nécessaire d'être à leur écoute et de faciliter le plus possible leur installation (projet familial, salaire attractif, atténuation de charges). Développer l'offre de soins avec la création d'un bâtiment à vocation médico-social sur la commune de Géraudot (cancer, maladie du cœur, ...). 2. Renforcer l'offre d'équipements et de personnels de sports sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Créer une salle de sport à Charmont-sous-Barbuise - Recruter des animateurs professionnels en plus du tissu associatif - Maintenir une activité sportive toute l'année en couvrant les terrains de sport - Evolution du terrain de tennis en City Stade à Géraudot - Création d'équipements sportifs à Géraudot - Tennis couvert à Luyères - Terrain multisports et loisirs-détente à Onjon - Une aire de jeux, terrain multisports à Assencières - Réalisation d'une piste d'athlétisme à Piney 3. S'appuyer sur des Evaluations d'Impact sur la santé lors de la rédaction de documents d'urbanisme L'évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) permet de présenter une méthodologie cadrée et de démontrer les répercussions directes et indirectes des choix faits en urbanisme sur la santé des populations. 4. Proposer des Orientations d'Aménagement tournées vers la santé L'idée d'intégrer la santé à l'aménagement du territoire n'est pas seulement de favoriser le retour de personnel soignant sur le territoire mais également de pouvoir retarder les causes pouvant créer des maux chez certains patients en offrant un cadre de vie singulier (alimentation, qualité de l'air, mobilité active, bien-être, etc...) 5. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées Créer des logements inclusifs et en résidence en autonomie
Partenaires	Agence Régional de Santé Grand-Est, Préfecture, Conseil Départemental, CPAM, MSA
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - L'outil privilégié pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place est l'EIS (Evaluation d'impact sur la santé) - Le suivi de la réalisation des projets

• **A.3. - Pour une meilleure qualité de l'air en 2030 et une meilleure information du public**

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des données et informer de la qualité de l'air - En fonction des données, améliorer la qualité de l'air sur le territoire - Réduire au maximum les atteintes sur la santé des habitants - Poursuivre les objectifs du PCAET/SRADDET - Œuvrer pour plus de transparence sur la qualité de l'air - Porter une réflexion sur la RD 960 et les autres vecteurs de pollution de l'air.
Description de l'action	<p>Les pollutions dans l'air sont multifactorielles. Aussi, il existe une multitude d'actions qu'il est possible de mettre en place sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer un ou des dispositifs de mesure de la qualité de l'air - Sensibiliser les citoyens et acteurs économiques (Participation à la journée nationale de la qualité de l'air) - Mobiliser des crédits d'intervention en faveur de la qualité de l'air (aides aux ménages et entreprises, appels à projets et études) - Travailler à l'aménagement du territoire pour réduire les émissions de polluants atmosphériques ainsi que l'exposition de la population et notamment des établissements recevant un public sensible à la pollution de l'air - Imaginer une communication transparente sur la qualité de l'air - Favoriser l'achat de véhicules non-polluants par l'ensemble des communes
Partenaires	<p>Le PTRTE permet de conforter des dispositifs déjà existants aux échelles supérieures :</p> <p>Résidentiel : fonds chaleurs et fonds air de l'Ademe, chèque énergie, MaPrime-Renov', programme SARE et réseau Faire</p> <p>Transports : Prime à la conversion, fonds vélo, forfait mobilité durable, plan d'investissement d'avenir, programme CEE Advenir</p> <p>Agriculture : Agr'air, plan de relance, plan de développement rural et plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.</p> <p>ATMO Grand-Est</p>
Coût prévisionnel	Détecteurs qualité de l'air, étude, ...
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Contrôle de la qualité de l'air par l'AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air)

• **A.4. - Améliorer la mobilité (capacité à être mobile) des habitants du territoire pour favoriser l'accès aux équipements**

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire de la communauté de communes dispose d'une offre en équipements bien répartie qui mérite d'être mieux mutualisée - Maintenir et compléter une offre variée d'équipements - Permettre une meilleure accessibilité aux équipements de loisirs, de culture et de santé - Favoriser la mixité intergénérationnelle - Inciter à l'achat de véhicules propres et favoriser le changement des véhicules vers l'électrique - Étendre l'offre de transport par l'intercommunalité
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser l'offre des équipements et événements qui y sont liés (animation des médiathèques, activités sportives, ...) - Favoriser l'accès aux soins sur le territoire par les habitants, - Maintenir les Centres de premières interventions - CPI dans les communes - Améliorer l'offre socio-culturelle en milieu rural (tiers-lieu à Charmont par la réhabilitation-extension de l'église St-Alban) - Développer l'offre du transport à la demande (mini-bus – TAD) en relation avec les équipements de santé, de culture, de sports et de loisirs - Renforcer l'aide aux plus vulnérables pour les démarches administratives (bus France service) - Installer des bornes de recharges de véhicules électriques (autos, vélos) - Verdir le parc automobile de l'interco (véhicules utilitaires)
Partenaires	<p>Région Grand-Est</p> <p>France mobilité ADEME, CEREMA, appels à projet nouveaux lieux-nouveaux liens</p> <p>MSA, CPAM, Etat, Conseil Départemental</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

B. Energie et bâtiments

- **B.1. - Encourager le réemploi et la réutilisation des matériaux et productions de la construction – développer une économie circulaire**

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux bâtiments anciens type granges en pans de bois en ruine ou abandonnées - Palier au manque de matériaux notamment le bois, - Réduire la consommation de matériaux neufs importés - Mieux valoriser les déchets du bâtiment au titre de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - Réutiliser le foncier occupé par ces anciennes bâtisses
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un diagnostic de faisabilité et d'anticipation des besoins. Caractériser les gisements, identifier les matériaux que l'on peut réemployer, les modes économiques, logistiques et environnementaux de réemploi 2. Intégrer le réemploi et la réutilisation des matériaux et produits dans les projets de construction <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir dans les appels d'offre des lots dédiés à la déconstruction partielle ou complète - Intégrer le réemploi dans les documents d'exécution (CCTP, DCE) 3. Créer une plateforme d'échanges/bourse de vente maîtrisée pour éviter la surenchère et veiller à ce que ces matériaux restent sur le territoire L'objectif est de valoriser ces matériaux et de créer un circuit-court innovant
Partenaires	<p>Etat (Ministère de la transition écologique et ses services : DGPR, Dreal)</p> <p>Fédération du bâtiment</p> <p>Filières territorialisées du recyclage (Unicem, UNPG, Snip, Federec, Sfic, Sned, SRBTP, etc.)</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation de la part des déchets Inertes valorisés ou directement réutilisés

• **B.2. - Accompagner le territoire dans son projet de rénovation énergétique**

Enjeux	<p>Réduire la consommation et le coût de l'énergie pour les ménages et l'intercommunalité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la lutte contre les passoires thermiques prévue par la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 - Apporter des conseils pertinents aux ménages qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aiguiller les ménages vers les espaces Faire (faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique) Les deux espaces Faire disposant de conseillers sur la rénovation énergétique se trouve à Troyes : Valoriser le réseau Faire via des actions communales 2. S'informer sur le programme Sare (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) La région Grand Est est concernée par une convention Sare qui peut être une aide dans le cadre de travaux de rénovation énergétique. 3. Etudier la possibilité de mettre en place une aide complémentaire à la rénovation énergétique des logements résidentiels Il existe plusieurs aides qu'il est possible de coupler à cette meilleure information du public : MaPrimeRenov', Certificat d'Economie d'Energie (CEE) 4. Bâtiments fléchés pour une rénovation énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - Salle du point de croix à Brévonnes - Bâtiments communaux de Charmont-sous-Barbuise et projet d'un réseau de chaleur - Ancienne école de Montangon au Val d'Auzon - Logements communaux à Piney
Partenaires	<p>Etat et services déconcentrés (Dreal, DDT-M)</p> <p>Région dans le cadre de la convention Sare</p> <p>Directions Régionales de l'Ademe et de l'Anah</p> <p>Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube, ECF de l'Aube, 22 rue Grégoire Pierre Herluison, Troyes</p> <p>Troyes Champagne Métropole, Ecotoit, 1 place Robert Galley, Troyes</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse du nombre de passoires thermiques.

• **B.3. - Rénover des bâtiments publics et créer de nouveaux équipements performants**

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le coût financier de l'énergie pour les communes et l'intercommunalité - Réduire de 50% la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² à l'horizon 2040 (loi ELAN du 23 novembre 2018).
Description de l'action	<p>1. Mener un état des lieux exhaustif à l'échelle de la Communauté de Communes et s'informer sur les solutions Dénombrer le nombre de bâtiments publics, leur état et connaître leur consommation énergétique Engager des travaux de rénovation énergétique</p> <p>2. Se faire accompagner dans les projets de rénovation énergétique Prendre contact avec la direction régionale de l'Ademe pour bénéficier d'un conseiller en énergie particulier.</p> <p>3. Se doter d'une stratégie de rénovation énergétique des bâtiments</p> <p>4. Renforcer l'offre en équipements par la construction de nouveaux bâtiments aux normes RT2012-2020 en remplacement de bâtiments vétustes et énergivores</p> <p>5. Trouver des financements pour réaliser les projets de rénovation énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) - Coup de pouce chauffage tertiaire - Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Investissement de la Caisse des dépôts via l'offre intracting - Les prêts Ambre pour financer le reste à charge des travaux - Les contrats de performance énergétique (CPE) <p>6. Bâtiments fléchés pour une rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Local pompier de Rouilly-Sacey - Salle polyvalente (MJC) de Charmont-sous-Barbuise - Grange Lazard à Charmont-sous-Barbuise - Lavoir à Charmont-sous-Barbuise - Eglise St-Alban à Charmont sous Barbuise - Anciennes salles de classe à Onjon - Agrandissement de l'école et du périscolaire à Rouilly-Sacey - Eglises et lavoirs à Piney - Médiathèque de Piney - Bâtiments communaux et ponts à Longsols - Rénovation d'un ancien bar-restaurant communal pour création d'un multi-services à Pougy - Rénovation d'un bâtiment pour création d'un centre médico-social à Géraudot
Partenaires	Direction régionale de l'Ademe, la banque des territoires, de la FNCCR ainsi que de la préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

- **B.4. - Encourager la réhabilitation des friches urbaines et industrielles et accompagner cette transformation par la création de nouveaux lieux d'accueil et de développement économique**

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'artificialisation des sols - Donner une nouvelle vie au foncier inutilisé - Contribuer à la dépollution de sols - Favoriser la relance économique et créer des emplois
Description de l'action	<p>La communauté de communes souhaite réhabiliter l'emprise de la friche « Thiennot » à Piney</p> <ol style="list-style-type: none"> Définir un projet intercommunal Etudier la faisabilité technique, juridique et financière du projet. Cela est réalisable grâce à l'outil SelecDepol (Ademe-BRGM), grâce à une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'urbanistes, et une AMO spécialisée sites et sols pollués. Enfin, il est préférable que la collectivité s'appuie tout au long du processus Etablir le programme de travaux et procéder à la première remise en état du terrain <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un plan de gestion intégrant un bilan coûts-avantages conformément à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués - Etablissement d'un programme de travaux de requalification et d'aménagement Démarrer la phase pré-opérationnelle et réaliser les travaux de préparation, d'aménagement et de construction <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un cahier des charges - Lancement des procédures administratives (Permis de construire, Zone d'Aménagement Concerté, Droit de Préemption Urbain) - Lancement des travaux Se doter d'outils de relance de l'économie et favoriser la création d'emplois <ul style="list-style-type: none"> - Création de deux zones d'accueil d'entreprises à Charmont : - Permettre à des entreprises de se développer et/ou de sortir des centres bourgs où ils génèrent des nuisances ; création d'ateliers-relais, mise à disposition de foncier, ... - Création d'un parking et d'un bâtiment d'accueil à Dosches
Partenaires	<p>Ademe (Aide à la décision, aide aux travaux de dépollution, aide aux actions ponctuelles de communication) Etablissement public foncier (EPF) Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) La région Grand-Est La Banque des territoires. DDT Fonds Friches</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

C. Valoriser l'agriculture et les circuits courts :

- **C.1. - Développer l'approvisionnement local et durable de la restauration collective publique et privée, sensibiliser les citoyens aux régimes alimentaires favorables à la santé et l'environnement**

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une alimentation locale de circuits courts - Participer au plan national contre l'obésité et la malnutrition - Réduire les inégalités sociales de santé - Eduquer les plus jeunes à la saisonnalité de la production (vergers, ...)
Description de l'action	<p>1. Structurer un approvisionnement local et durable Il existe sur le territoire une offre de produits locaux et de qualité qui pourraient répondre à une demande importante de la part des collectivités locales de consommer des produits locaux et de saison. Le diagnostic du PTRTE s'est attaché à mettre en avant les productions disponibles dans chaque commune de la Communauté de Communes.</p> <p>2. Changer durablement les pratiques et éduquer à l'alimentation durable Cette phase nécessite d'impliquer les élus, les techniciens de la restauration collective (services, cuisiniers, nutritionnistes, ...), les convives et plus largement la population du bassin de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des services de restauration collective (type et taille des portions alimentaires, réutilisation des surplus cuisinés, valorisation des déchets alimentaires) - Education des convives (Menus partagés en ligne, débat sur les cahiers des charges des lieux de restauration, mise en évidence du gaspillage alimentaire) - Mieux Informer le consommateur sur les produits locaux (transparence sur la qualité et l'origine) - Permettre à tous l'accès à une alimentation saine et durable <p>3. Créer un écosystème agricole responsable L'amélioration de la restauration collective passe par un travail en partenariat avec les agriculteurs du territoire. Cela passera par le PAT : Projet Alimentaire Territorial et la création de filières locales : production agricole, transformation, plateforme logistique, etc.</p> <p>4. Valoriser les vergers communaux, vignes communales, Jardins partagés, ...</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient - Conseil National de la Restauration collective (CNRC) - Comités Régionaux de l'alimentation collective (Cralim) - Association Nationale des directeurs de la restauration collective (Agores) - Syndicat National de la Restauration Collective pour la Gestion Concédée (SNRC) - Le Réseau interprofessionnel de la restauration collective Restau Co) - Mon Restau Responsable (Fondation Nicolas Hulot) - Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (Fnab) - Groupements des agriculteurs biologiques (Gab) - Association Un Plus Bio et son guide pour bien débiter
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	La Plateforme gouvernementale Macantine permet d'évaluer le pourcentage de produits de qualité et durables, la diversification des sources de protéines, de lutter contre le gaspillage alimentaire et d'informer les usagers et les convives.

• **C.2. - Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique en milieu rural**

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter au maximum l'utilisation d'intrants - Proposer des pratiques agricoles plus durables - Apporter une réponse territorialisée aux besoins de l'EPCI
Description de l'action	<p>1. Définir un cadre d'action et mettre en place une gouvernance adaptée Le plan d'action peut être intégré au PAT en cours d'élaboration sur le territoire de la Communauté de Communes</p> <p>2. Construire un plan d'action en faveur de l'agro-écologie</p> <p>3. Accompagner les agriculteurs souhaitant réaliser leur transition vers l'agro-écologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement des exploitations agricoles : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, PCAE - Paiements pour services environnementaux (PSE) - PnrFO : Dispositifs mis en place à titre expérimental par le ministère de la Transition écologique et mis en œuvre par les agences de l'eau - Baux ruraux à clauses environnementales : mis en œuvre sur des parcelles agricoles achetées par les collectivités sur des territoires à enjeux forts (par exemple, le terrain à proximité du Moulin de Dosches) - Obligations réelles environnementales - Permettant à des propriétaires fonciers de mettre en place une protection environnementale sur leurs terres.
Partenaires	<p>Etat (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) Direction régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), la chambre d'agriculture, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), groupements des agriculteurs biologiques (Gab)</p> <p>Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient</p> <p>Pour le financement des filières bio : Les appels à projet de l'Agence bio, des agences de l'eau, des PAT</p> <p>Pour le développement de l'agro-écologie dont la bio : le réseau InPACT ; les DRAAF et la chambre d'agriculture pour la certification environnementale HVE.</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Obtention de certification environnementale de type HVE3 qui permet de reconnaître les exploitations engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement

D. Environnement, biodiversité et usages des sols

- D.1. - Favoriser les continuités écologiques terrestres par l'entretien des paysages bocagers

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les haies bocagères, la biodiversité qu'elles habitent et les paysages du territoire - Soutenir le réembocagement
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver, entretenir et restaurer le bocage. <ul style="list-style-type: none"> - Aménager un espace de vie intercommunal autour du bocage (label territoire engagé pour la nature). - Conserver les haies existantes en les protégeant (dans les documents d'urbanisme par exemple, ou à travers un arrêté préfectoral de protection de biotope) 2. Favoriser la replantation de haies et leur gestion raisonnée <ul style="list-style-type: none"> - Se rapprocher des associations et fédérations qui travaillent à replanter des haies avec le Plan de Relance « Plantons des haies » - Accompagner l'aménagement de la zone d'activités de Charmont/s B et le site de Dosches - Assurer une grande diversité de haies pour générer une biodiversité riche 3. Mettre en œuvre des Indicateurs de suivi des continuités écologiques <ul style="list-style-type: none"> - Eléments de la Trame Verte et Bleue - Forme, état de conservation et évolution - Nombre d'actions menées (superficie concernée, degré de concertation) - Diversité génétique - Espèces colonisant les haies 4. Utiliser des moyens de désherbage bio ou mécanique pour les trottoirs, la voirie, l'entretien des communes
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DREAL - Ministère de la transition écologique et solidaire (DGALN/DEB) - Office français de la biodiversité - Agence de l'eau - Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient - Conservatoire des espaces naturels - Réseau Agrifaune - Fédération Départementale des Chasseurs - Coopératives agricoles
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

• **D.2. - Restaurer les continuités écologiques aquatiques et terrestres**

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la qualité de l'eau sur le territoire - Protéger et restaurer les zones humides
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre une stratégie de réhabilitation des ouvrages sur les cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> - le Longsois - la Barbuise - Entretien des cours d'eau. 2. Mener une restauration du Longsois et de la Barbuise <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du fonctionnement général des deux cours d'eau et appréciation de son score géodynamique par les agences de l'eau - Identification par les services de l'Etat et la collectivité des interventions humaines subies et les dysfonctionnements potentiels. - Etablissement de scénarii de restauration qui font l'objet d'une concertation 3. Mener une étude sur les continuités écologiques du territoire <ul style="list-style-type: none"> - Programme d'action, de restauration et de préservation 4. Entretien des dispositifs liés à l'eau <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les ponts, - Rénover les trottoirs en matériaux perméables, - Rénover, créer des espaces de stationnement engazonnés, perméables - Etablir un schéma d'assainissement pour améliorer le traitement de l'eau - Favoriser les dispositifs de captage des eaux de pluie - Préserver les zones humides
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (DREAL, Ministère de la Transition écologique, DGALN/DEB, DDT) - Syndicat DEPART - Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient - Office français de la biodiversité - Agence de l'eau - Union Professionnelle du génie écologique (UPGE)
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

• **D.3. – Réhabiliter la friche industrielle TIENO à Piney et faire un point touristique**

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveau urbain - S'inscrire dans les objectifs du SRADDET, du SCoT et de la loi Climat-Résilience - Densifier les centres-bourgs - Mettre en valeur l'histoire locale
Description de l'action	<p>Faire un bilan des bâtiments existants pour envisager la réhabilitation partielle si possible. Démolition et dépollution et restructuration du site soit pour de nouveaux équipements soit pour la création de logements collectifs complétant l'offre existante.</p> <p>Dans le même temps, développer un point d'accueil touristique au centre du bourg (à proximité du territoire) pour valoriser le territoire sur le site de la naissance de TIENO !</p> <ul style="list-style-type: none"> - vente de produits locaux, - info tourisme relais du PnrFO, - location de vélo-électrique - Espace expo racontant : <ul style="list-style-type: none"> - la vie locale agricole et ses deux entités (crayeuse / humide) - le passé industrielle : l'aventure TIENO en impliquant la population et en recherchant des photos, des nounours, ... - la naissance des lacs en relais du PnrFO
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat / Chambres consulaires - Département - Fond friche - PnrFO
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2027
Indicateurs d'évaluation proposés	

• D.4. - Modérer la consommation d'espaces

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter au maximum la consommation d'espaces naturels et agricoles. - S'inscrire dans les objectifs du SRADDET, du SCoT, et de la loi Climat-Résilience - Réduire le mitage des espaces agricoles - Densifier les centres-bourgs - 15 communes dans la communauté de communes (10 PLU, 1 Carte Communale, 4 RNU)
Description de l'action	<p>Les orientations nationales, basées sur le bilan des décennies précédentes, font état d'une surconsommation des espaces naturels et agricoles. C'est la raison pour laquelle les documents d'urbanisme à l'échelle supra-communale tendent à réduire le plus possible l'espace disponible en extension avec l'objectif final du Zéro Artificialisation Nette, c'est-à-dire, l'arrêt total de l'artificialisation des terres naturelles et agricoles à l'horizon 2050.</p> <p>Aussi, le premier objectif pour les communes doit être de se munir d'un document d'urbanisme communal ou intercommunal.</p> <p>En effet, 11 communes sur les 15 de la communauté de communes disposent (ou en disposeront très prochainement) d'un document d'urbanisme.</p> <p>C'est une première étape pour comprendre leurs territoires, faire le bilan de l'espace consommé et de créer une dynamique de territoire vertueuse en apprenant à comprendre et connaître l'outil de planification.</p> <p>Cette première étape a permis de préparer à la réalisation d'un PLU - Plan Local de l'Urbanisme intercommunal dans la mesure où la majeure partie des élus ont connaissance de cet outil, qui se présente comme une opportunité de concevoir un projet global de territoire et de maîtriser la modération de la consommation d'espaces pour la communauté de communes.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat / Chambres consulaires - PnrFo / Département - Syndicat DEPART - ARS
Coût prévisionnel	250 000 € TTC
Plan de financement	Etat (DGD)
Calendrier	2027
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Tableau de surface des zones et du potentiel constructible</p> <p>Objectif : Réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels et agricoles à l'horizon 2050 conformément aux objectifs du SRADDET Grand Est:</p>

VII. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire régional (si mobilisation de fonds européens). le SCIAT propose que ce soit le copil propre à chaque PTRTE. Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

VIII. Les engagements des partenaires

- **La signature du PTRTE par chacun des partenaires ne correspond pas à leur soutien financier pour tous les projets qui y sont listés. Les plans de financement qui y figurent le sont à titre indicatif.**
- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements du Département :**
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs du Département.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

IX. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte Intégrateur

- Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.
- Préciser le degré de rationalisation des comités de pilotage pré-existants, l'échelle géographique de la gouvernance (inter-PTRTE possible)

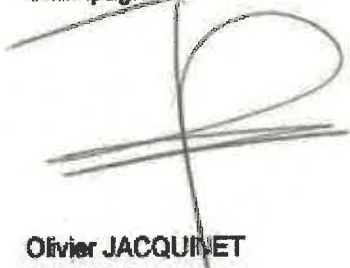
Composition du comité de pacte

- Etat : Préfet de Département ou son représentant
- Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
- EPCI(s) : Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
- Autres : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

• **Signataires du Pacte**

Fait à Troyes le 14 JAN. 2022

**Le Président de la Communauté de
Communes Forêts, Lacs, Terres en
Champagne**



Olivier JACQUINET

**Le Président du conseil régional du
Grand-Est**



Jean ROTTNER

Le Préfet de l'Aube



Stéphane ROUVÉ

**Le Président du conseil départemental
de l'Aube**



Philippe PICHERY

